

STATISTIQUES DU PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES EN 1975

(Bibliothèques universitaires, bibliothèques des grands établissements, bibliothèques municipales classées).

A. INTRODUCTION

La réorganisation des principaux services communs aux bibliothèques, dans le cadre de centres de coopération gérés par la Bibliothèque Nationale, prévoit le développement du Service central des prêts en un Centre national de prêt (CNP).

Des études étaient nécessaires. A la suite d'une réunion tenue en janvier 1976 à la Bibliothèque Nationale, à l'initiative de M. Le Rider, administrateur général, au cours de laquelle a été présenté l'exemple de la « British library lending division » (BLLD), plusieurs organismes ont été invités à exprimer leur avis sur la constitution du Centre national de prêt. La Division de la coopération et de l'automatisation du Service des bibliothèques (DICA) a reçu, d'une part, la charge de faire la synthèse de ces propositions, d'autre part, celle d'enrichir le dossier du prêt en rassemblant des données statistiques sur le prêt direct interbibliothèques, pour les établissements relevant du Secrétariat d'État aux universités (Service des bibliothèques), et du Secrétariat d'État à la culture (Direction du livre).

L'établissement de nouvelles universités et de nouvelles bibliothèques, disposant de collections limitées, comme l'inflation documentaire et l'augmentation du prix des livres et des périodiques, ont contribué à faire évoluer le prêt en France. Celui-ci est devenu partie normale et intégrante du service de chaque bibliothèque et non plus un expédient temporaire.

Néanmoins, le « réseau » de prêt français se caractérise, il faut le rappeler, par un cadre réglementaire réduit et une extrême décentralisation. L'arrêté du 12 décembre 1935, qui réglemente le prêt, laisse aux bibliothèques la liberté de définir leur politique de prêt, sauf en ce qui concerne les documents précieux¹. En dehors des

1. *J.O.* du 22/12/1935, p. 13425. Circulaire d'application du 8 janvier 1936, *J.O.* du 18/1/1936, p. 838.

Ce texte succédait à un arrêté du 30 août 1927, qui avait réglementé de la même façon le prêt par les bibliothèques françaises aux bibliothèques étrangères. Il avait pour but, selon la circulaire d'application, de simplifier le régime du prêt, afin d'assurer une circulation plus rapide des livres, en évitant le transit, par le Service central des prêts, des imprimés

usages qui assurent la circulation des demandes, d'établissement en établissement, des « lettres occasionnelles » du Service central des prêts à ses correspondants et des études, pour un formulaire normalisé, pour le règlement des photocopies..., des associations professionnelles, il n'existe pas de code du prêt. Aucune organisation régionale sur le modèle allemand ou anglais, aucun organisme centralisé ne contrôle ou pilote le prêt. Si le service ministériel qui conservait la charge de contrôler le prêt des documents précieux a élargi ses attributions en jouant un rôle de coordination, la majorité des liaisons s'effectue entre les bibliothèques de manière individuelle, chacun demeurant libre de définir sa participation et ses circuits d'emprunt, son attitude en ce qui concerne les reproductions, etc...

Il était donc nécessaire, pour orienter les travaux de définition du CNP, de connaître le volume du prêt direct, son efficacité, ses circuits. L'évolution du prêt, d'autre part, affecte étroitement la planification au niveau des bibliothèques, comme au niveau national, notamment avec le développement des réseaux documentaires spécialisés. L'enquête actuelle vise donc à la fois à rassembler des données utilisables immédiatement et à préparer la collection annuelle, dans l'ensemble des bibliothèques, des mêmes statistiques, suivant les mêmes définitions, dans le domaine du prêt.

L'enquête, préparée par la DICA ², a été adressée aux bibliothèques interuniversitaires et d'université et aux bibliothèques des grands établissements, le 11 mars 1976, par le Secrétariat d'État aux universités (Service des bibliothèques. Circulaire SB/N^o 76-1342), et le 7 mai 1976 aux bibliothèques municipales classées par le Secrétariat d'État à la culture (Direction du livre. Circulaire BP. N^o 76-1746). Les 54 bibliothèques municipales classées, eu égard à l'importance de leurs collections, occupent une place prédominante, parmi les bibliothèques, publiques, dans le domaine du prêt. Pour les autres bibliothèques municipales et les bibliothèques centrales de prêt, la DICA a disposé des rapports annuels pour 1975 de ces établissements, qui rassemblent des données relatives au prêt interbibliothèques.

Cette enquête portait sur les statistiques du prêt pour 1975 (année civile), cadre nécessaire pour rassembler des données communes aux différents types d'établissements, et dans lequel presque tous ont répondu. La quasi-totalité des établisse-

ordinaires. Un arrêté antérieur, du 24 décembre 1901, avait en effet organisé de façon restrictive le prêt direct entre la Bibliothèque Nationale, les bibliothèques Sainte-Geneviève, Mazarine, de l'Arsenal, de l'Institut, les bibliothèques des universités et les bibliothèques municipales autorisées par décision du ministre, en l'autorisant pour les manuscrits dont le prêt était permis par les règlements des différents établissements, et les imprimés existant en double. (E. Coyecque. — *Code administratif des bibliothèques d'étude*, Tome I, p. 246-248).

2. Le formulaire de cette enquête figure en annexe, p. 318.

ments sollicités a retourné le questionnaire ¹. Peu parmi eux n'ont pas participé au prêt interbibliothèques en 1975 ². Les questions posées visaient à connaître :

- le volume du prêt, sa répartition par types de documents, et éventuellement par discipline;
- les relations entre les différents types d'établissements, et la géographie du prêt;
- les relations avec l'étranger;
- les lacunes du système actuel et les propositions de ses usagers.

Toute première statistique est un compromis entre ce qui était souhaité et ce qui peut être obtenu. Mais il est nécessaire de remercier les établissements de l'intérêt porté à cette enquête, qui a permis de rassembler des données nombreuses. Sur cette base le questionnaire pourra être amélioré, et l'enquête affinée.

Le rapport entre prêt et emprunt diffère entre les types de bibliothèques. Les bibliothèques municipales sont ainsi moins dépendantes du prêt que les bibliothèques universitaires. Mais ce rapport diffère aussi entre bibliothèques de même type. D'autres bureaux ou services rassemblent les données qui permettront des études comparatives : importance de la population desservie, importance des acquisitions...

D'autres éléments : délais du prêt, langue, date de publication des ouvrages demandés, relèvent plutôt d'enquêtes sur échantillons, qui devront compléter l'enquête actuelle. Elles seront utiles pour l'amélioration du système de prêt, tout comme la connaissance du mouvement documentaire des instituts et centres de documentation, si l'on veut constituer un système national.

B. L'ORGANISATION COOPÉRATIVE DU PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES EN FRANCE

a) *Le Service central des prêts.*

Le texte qui régleme le prêt en France (arrêté du 12 décembre 1935) a accordé aux bibliothèques la liberté de correspondre directement avec tout établissement en ce qui concerne la communication des imprimés ordinaires.

Cependant, le service ministériel qui conservait la charge de contrôler le prêt des manuscrits et documents précieux a élargi ses attributions. Conformément à son titre de Service central des prêts, il joue un rôle d'orientation et de coordi-

1. L'ensemble des bibliothèques universitaires a répondu, à l'exception de deux bibliothèques d'université; toutes les bibliothèques des grands établissements, et 53 bibliothèques municipales classées sur 54, ont retourné le questionnaire rempli.

2. N'ont pas participé au prêt interbibliothèques en 1975, les bibliothèques universitaires parisiennes Clignancourt, Montgolfier, Tolbiac, Saint-Maur; parmi les bibliothèques de grands établissements, la bibliothèque de l'Institut et la bibliothèque Mazarine; parmi les bibliothèques municipales classées, celle de Valence, temporairement.

nation, notamment pour les demandes provenant de bibliothèques étrangères, et sert d'intermédiaire à la Bibliothèque Nationale qui l'abrite et à d'autres bibliothèques parisiennes.

Le Service central des prêts a établi des catalogues internes et procède à des recherches d'ouvrages (cartes vertes). Il assure le prêt des doubles de la Bibliothèque Nationale et constitue l'amorce d'une bibliothèque nationale de prêt, depuis 1958 pour les monographies, depuis 1961 pour les périodiques. Des conventions récentes passées entre la Bibliothèque Nationale et le Centre national de la recherche scientifique (centre de documentation scientifique et technique), et la Maison des Sciences de l'homme, doivent élargir le rôle de conservation et de prêt du Centre national, en coopération avec ces institutions. Enfin le Service central des prêts reçoit et trie des dons importants, et fait circuler des listes d'ouvrages susceptibles de combler des lacunes documentaires.

STATISTIQUES 1975

Demandes de prêt

I. Reçues à l'annexe de Versailles du SCP et venant de l'étranger	11 874	} 17 874	18 113 ¹
de France	6 001		
du CNRS	239		
II. Reçues à Paris d'établissements parisiens (imprimés, prêts exceptionnels)	360		360
Reçues à Paris des lecteurs de la Bibliothèque Nationale	1 809		1 809
III. Manuscrits et ouvrages précieux	1 000		1 000
	TOTAL		21 282

Prêts satisfaits

I. Par les collections du CNP et des doubles	3 333	} 6 953 ²
Par des reproductions	1 213	
Par la Bibliothèque Nationale (deux exemplaires dans les collections ou départements spécialisés)	201	
Par les Bibliothèques de Paris (bibliothèques universitaires et de grands établissements, bibliothèques d'instituts, d'organismes publics ou privés)	2 206	

1. En 1970	14 488
En 1971	16 468
En 1972	17 788.

2. Les demandes non satisfaites par le Service ou par les bibliothèques parisiennes sont transmises aux bibliothèques de province, au Service photographique de la Bibliothèque Nationale, ou donnent lieu à une réponse négative.

II. Par la Bibliothèque Nationale (prêts exceptionnels)	360	} 1 085
Par l'étranger	500	
Par la province	225	
III. Manuscrits et ouvrages précieux	845	845
	TOTAL	8 883

b) *Les catalogues collectifs courants.*

Il existe en France divers catalogues collectifs, d'importance différente : catalogues nationaux, départementaux, catalogues des bibliothèques d'une Université. Ne seront présentés ici que les catalogues collectifs courants d'importance nationale, pour marquer le rôle qu'ils jouent dans le développement du prêt.

1. *Périodiques.*

Le principal instrument est *l'Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours* (IPPEC), qui recense les publications en série étrangères reçues par 2 300 bibliothèques et centres de documentation français (50 000 périodiques environ).

De 1956 à 1962, trois éditions de ce catalogue ont paru. Il est automatisé depuis 1965. L'édition de base, correspondant aux résultats de l'enquête 1965 a été publiée en 1969. Une mise à jour partielle correspondant aux résultats de l'enquête 1970 a été publiée en 1973 et une mise à jour 1973-1974 est en préparation. L'indication de l'état des collections, dans les bibliothèques qui les conservent intégralement et indéfiniment, est envisagée pour les prochains volumes.

Les éditions étant espacées dans le temps, le service de l'IPPEC joue en outre un rôle de service de renseignement (2 000 réponses, fournies par téléphone ou par lettre, en 1975).

Deux entreprises complémentaires peuvent être citées :

— le *Catalogue collectif des périodiques médicaux en cours*, publié en 1974, à l'initiative de la sous-section des bibliothèques médicales et biologiques de l'ABF et grâce à l'appui de la Bibliothèque interuniversitaire C, fait état des collections disponibles dans 182 bibliothèques médicales françaises. Il localise 935 périodiques français et 3 984 périodiques étrangers. Son automatisation est étudiée par la DICA;

— le fichier des abonnements et des désabonnements dans les sections Sciences, Médecine et Pharmacie des bibliothèques universitaires (périodiques étrangers), dont les éléments ont été rassemblés dès 1974. A l'initiative de l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires, deux listes sont dressées annuellement :

- une liste des périodiques disparus des bibliothèques universitaires;
- une liste de périodiques menacés de disparaître.

2. *Monographies.*

Le catalogue collectif des ouvrages étrangers (CCOE), créé en 1952, rassemble les fiches d'ouvrages acquis par des bibliothèques françaises postérieurement à 1950, quelle que soit leur date de publication. Le Service du CCOE dispose également du fichier correspondant au catalogue dit de Montpellier, recensant les acquisitions des bibliothèques universitaires de 1895 à 1934.

Le CCOE compte nominalement 452 adhérents. Il a reçu, en 1975, 149 284 fiches (4,5 % d'augmentation sur 1974), de 227 bibliothèques ou centres de documentation.

En 1975, le CCOE a reçu 15 144 demandes de localisation (27 % d'augmentation sur 1974). Il a répondu de façon positive à 57 % de ces demandes. En ce qui concerne les ouvrages anglais non localisés en France, le CCOE a pu transmettre jusqu'ici à la BLLD directement des formulaires d'emprunt. 1 089 demandes ainsi transmises ont été comptabilisées au cours du dernier trimestre de 1975.

c) *Un service commun à plusieurs établissements : le service bibliographique de la Bibliothèque interuniversitaire C.*

Organisme parisien, créé en 1969, ce service fonctionne comme une extension de documentation médicale des 17 bibliothèques des Centres hospitaliers universitaires (CHU) de Paris et de la périphérie (Créteil, Clamart, Bobigny, Kremlin-Bicêtre, Garches, Pontoise). Il vérifie les demandes qui lui sont adressées, assure des prêts et des photocopies, à partir des collections de l'Académie de médecine (33 %), et de la Bibliothèque centrale de médecine, des fonds des bibliothèques des CHU, et a recours également au centre de documentation du CNRS (Informascience), et aux grandes bibliothèques étrangères, notamment la « British library lending division ».

Rassemblant des moyens de recherche et de reproduction suivant une formule originale, ce service assure un rôle important (14 885 demandes satisfaites en 1975, émanant de quelque 450 usagers). Il est également sollicité pour des renseignements concernant les revues médicales, et par des chercheurs demandant une assistance bibliographique.

d) *Les moyens de transmission des prêts.*

Il n'y a pas lieu d'étudier ici les possibilités offertes par les moyens de transmission du type télex, mais d'indiquer que la quasi-totalité des prêts des bibliothèques publiques et universitaires se font par voie postale, en franchise pour les bibliothèques universitaires.

Outre la Bibliothèque Nationale, seules les bibliothèques de Pharmacie de Paris-Luxembourg et Châtenay-Malabry possèdent un équipement télex, et assurent entre elles des liaisons rapides.

e) *Prêts et photocopies.*

Le développement des procédés techniques a permis une alternative intéressante pour le bibliothécaire entre photocopie et prêt, lorsqu'un nombre limité de pages est demandé. En raison du besoin croissant de documents en prêt entre bibliothèques, les établissements sont souvent obligés d'envoyer non pas le document lui-même, mais des photocopies, en particulier pour les périodiques, objets de consultations fréquentes. Ces photocopies sont faites en conformité avec la loi du 11 mars 1957, autorisant la photocopie « au lieu et place d'un prêt ou d'une transcription », et pour des fins de recherche. S'il n'existe pas de recommandations officielles dans ce domaine, les associations professionnelles ont proposé les éléments d'une doctrine commune. En ce qui concerne le règlement des photocopies du prêt interuniversitaire, l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires a élaboré, en septembre 1973, un ensemble de dispositions (uniformisation des tarifs, avertissement au lecteur qu'une demande de prêt peut entraîner l'établissement de photocopies, apurement des comptes annuellement entre établissements).

Du point de vue statistique, les données rassemblées sur la photocopie dans cette enquête demeurent partiellement incomplètes, photocopies et prêts étant dans plusieurs établissements comptabilisés à part et différemment.

Par ailleurs, plusieurs bibliothèques universitaires ou de grands établissements (Bibliothèque Jussieu, Bibliothèque centrale de médecine, Bibliothèque des sciences pharmaceutiques et biologiques de Paris-Luxembourg, bibliothèques du Museum, de l'Institut) mettent certaines de leurs collections à la disposition du CNRS. Les copies établies de cette façon par le CNRS, et introduites dans le circuit du prêt, n'ont pu être comptabilisées.

L'enquête ne fait apparaître qu'un emploi limité du microfilm ou de la microfiche, comme substituts du prêt, dans quelques établissements (bibliothèques universitaires de Grenoble, Nancy, bibliothèques municipales classées d'Avignon, Clermont-Ferrand, Troyes...).

C. VOLUME DU PRÊT

a) *Statistiques d'ensemble.*

Les tableaux 1 (A, B, C) et 2 (*infra*, p. 270-276), présentent, pour chaque établissement ou section d'un établissement, le nombre de prêts demandés (D) et reçus (R) par celui-ci, et le nombre de prêts (P) consentis par l'établissement.

Les totaux suivants ont été obtenus :

— Bibliothèques interuniversitaires (province) :		
	prêts consentis : 48 323	emprunts : 38 463
— Bibliothèques d'université (province) :		
	prêts consentis : 21 313	emprunts : 57 040

- Bibliothèques des centres universitaires :
 - prêts consentis : 239 emprunts : 2 147
 - Bibliothèques interuniversitaires et d'université (Paris) :
 - prêts consentis : 27 965 emprunts : 15 253
- dont pour les neuf grandes bibliothèques (Cujas, Sorbonne, Sainte-Geneviève, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, Bibliothèque de l'Institut national des langues et civilisations orientales, Bibliothèque d'art et d'archéologie, Bibliothèque centrale de médecine, Bibliothèque des sciences pharmaceutiques de Paris-Luxembourg, Bibliothèque scientifique Jussieu) :
- prêts consentis : 25 475 emprunts : 667
- Grands établissements et Bibliothèque Nationale :
 - prêts consentis : 18 519 emprunts : 1 256
 - Bibliothèques municipales classées :
 - prêts consentis : 7 192 emprunts : 5 474

Il faut ajouter à ces statistiques, pour les bibliothèques municipales non classées, d'après les rapports annuels de ces établissements :

prêts consentis : 4 119 vol. emprunts : 7 316 volumes ¹

En outre les rapports annuels des Bibliothèques centrales de prêt pour 1975, font état de 334 emprunts, les prêts éventuels de ces établissements dans le cadre du prêt interbibliothèques ne sont pas comptabilisés.

Pour les bibliothèques publiques françaises, les dernières statistiques globales disponibles correspondent à l'année 1962. Elles ont été publiées en 1965 par M. Nortier dans une étude consacrée au prêt ². On peut dresser sur cette base le tableau comparatif suivant :

	<i>1962</i>	<i>Prêts consentis</i>	<i>Emprunts</i>
— Bibliothèques universitaires	19 051	(68,5 %)	15 432 (75 %)
— Bibliothèques municipales	3 724	(13,3 %)	2 742 (13,3 %)
— Bibliothèque Nationale	2 369	(8,5 %)	1 238 (6 %)
— Bibliothèques de Paris par l'intermédiaire du SCP	2 707	(9,7 %)	1 123 (5,4 %)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	27 851		20 535

1. Le questionnaire établi par le Service des bibliothèques publiques, pour l'établissement des rapports annuels, demande de chiffrer le nombre de volumes prêtés ou empruntés, les copies étant comptabilisées suivant le nombre de volumes envoyés à la copie. Le questionnaire sur le prêt interbibliothèques portait sur le nombre de prêts ou d'emprunts (transaction correspondant à une unité bibliographique, représentant un ou plusieurs volumes), il n'a pas été possible d'établir, à partir des chiffres fournis parallèlement par l'enquête et les rapports annuels pour les bibliothèques municipales classées, un rapport moyen volume/demande satisfaisant.

2. M. Nortier, *Le Prêt entre bibliothèques en France*. In *Bull. Bibl. France*, 1965, p. 119-131 et 155-168. Not. p. 155.

1975	Prêts consentis	Emprunts
— Bibliothèques universitaires	97 840 (77,3 %)	112 903 (94,3 %)
— Bibliothèques municipales classées	7 192 (5,6 %)	5 474 (4,5 %)
— Bibliothèque Nationale	3 566 (2,8 %)	1 103 (0,9 %)
— Grands établissements	14 953 (11,8 %)	153 (0,1 %)
— Prêts des bibliothèques de Paris par l'intermédiaire du SCP	2 206 (1,7 %)	—
	<hr/> 125 757	<hr/> 119 633
	+ 4 119 volumes prêtés par les bibliothèques municipales	+ 7 316 volumes empruntés par les bibliothèques municipales

Si les prêts et emprunts des bibliothèques municipales ont triplé dans la période considérée, l'augmentation des prêts et des emprunts des bibliothèques universitaires est particulièrement notable. Elle correspond assurément au développement des établissements et au développement des effectifs d'étudiants, qui ont doublé entre 1964-1965 et 1974-1975, mais marque aussi une nouvelle situation documentaire. Les prêts ont été multipliés, en treize ans, par 5 et les emprunts par 7. Si les prêts des bibliothèques universitaires excédaient leurs emprunts en 1962, la tendance est actuellement inversée.

Il n'est pas possible, faute de statistiques étalées sur les dernières années, d'indiquer quelle est l'évolution prévisible du prêt interbibliothèques en France. En revanche, des comparaisons globales peuvent être faites avec le volume actuel du prêt interbibliothèques en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Le volume global du prêt interbibliothèques en France, en incluant l'accès au document à distance sous forme de copies, ne peut être facilement évalué. A partir des données disponibles on peut avancer le chiffre de 600 000 transactions. Le CNRS (Centre de documentation scientifique et technique) a satisfait en 1975, par copies, 300 000 demandes¹ et l'on ne doit pas sous-estimer le rôle des centres de documentation et bibliothèques spécialisées.

La BLLD à elle seule, pour l'exercice 1974-1975, a reçu 2 164 000 demandes de prêt, 18 % de plus qu'en 1973-1974, et 93 % de ces demandes ont été satisfaites (84 % sur le stock de la BLLD)².

1. Cf. La présentation du Service d'accès aux documents originaux du centre de documentation scientifique et technique du CNRS, faite par M^{me} Fayard au cours du 2^e Congrès national français sur l'information et la documentation, compte rendu in : *Bulletin de la DICA*, vol. 2, n^o 2, février 1977, p. 17. Certaines bibliothèques universitaires ont fréquemment recours à ce service, ainsi la Bibliothèque universitaire de Lyon (section Médecine).

2. Cf. *BLLD Statistics*, décembre 1975 et M. B. Line. — *BLLD Progress Report 1974-1975* in : *BLL Review*, vol. 3, n^o 3, July 1975, p. 65-73.

Pour l'exercice 1975-1976, 2 471 110 demandes ont été reçues, soit une augmentation de 14,2 %, mais l'augmentation de la demande nationale décline (11,5 % contre 17 % en 1974-1975), en revanche la demande étrangère est plus pressante¹. Elle se marque également dans les demandes de photocopies adressées à l'« Overseas service » de la BLLD (286 000 en 1975-1976, contre 208 000 en 1974-1975).

Par ailleurs les réseaux de prêt régionaux ont assuré en Grande-Bretagne, pour 1974-1975, 330 067 prêts².

Pour l'Allemagne, le total des demandes reçues par les catalogues collectifs, dans le cadre de l'organisation régionale, est estimé à 1 940 000 pour 1975, avec un taux de satisfaction de 80 %³. S'y ajoute un prêt direct représentant un volume de 30 % de prêts supplémentaires⁴. Les responsables prévoient une augmentation des demandes, liée aux réseaux documentaires spécialisés, et, depuis plusieurs années, relativement nombreux sont les articles portant sur l'adéquation des structures régionales aux nouveaux besoins.

La « National lending library for science and technology » (NLLST) en Grande-Bretagne a révélé l'existence d'une demande latente, d'une ampleur insoupçonnée. Entre 1970-1971 et 1973-1974, du fait de cet organisme essentiellement, puis de la création de la BLLD, le volume des demandes de prêt a augmenté de plus de 50 % pour le Royaume Uni⁵. Au Canada, entre 1970 et 1973, les prêts ont augmenté de 31 %⁶. Aux États-Unis, une enquête de 1974 fait état d'une augmentation de 100 % des prêts tous les quatre ou cinq ans. 10 500 000 demandes auraient été traitées en 1972-1973 : sur ces bases le volume possible des prêts pour 1980 est estimé à 17 820 000, sous condition d'une meilleure organisation du système de prêt⁷.

Le prêt interbibliothèques est étroitement lié à l'évolution des politiques d'éducation et de recherche, à l'évolution des conditions technologiques qui favorisent son efficacité, mais aussi à l'évolution des conditions économiques. Son mouve-

1. M. B. Line. — *BLLD Progress Report 1975-1976*, in : *BLL Review*, vol. 4, n° 3, July 1976, p. 63-70.

2. J. Davey. — *Regional Round up*, in : *BLL Review*, vol. 3, n° 4, October 1975, p. 95-97.

3. Cf. J. Heydrich. — *Les Systèmes de prêt entre bibliothèques de quatre pays. La République fédérale d'Allemagne*. Exposé fait au Congrès de la FIAB, Lausanne, 1976. Cf. aussi, *Inter-lending policies and plans in the Federal Republic of Germany*, in *BLL Review*, vol. 4, n° 2, April 1976, p. 47-50.

4. G. Schlitt. — *Direktbestellungen und Leihverkehr*, in : *Zeitschrift für Bibliothekswesen und Bibliographie*, 1976, 1, p. 9-21. Enquête auprès de 47 bibliothèques importantes.

5. M. B. Line. — *The British Library Lending Division*, article préparé pour *British Librarianship Today*, Library Association, 1976.

6. B. Stuart-Stubbs. — *Système de prêt entre bibliothèques au Canada...*, rapport d'une enquête, 1975, p. 36-41 (microfiche).

7. R. E. Stevens. — *A Feasibility Study of centralized and regionalized interlibrary loan centers*. Association of Research Libraries, 1973, p. 5, 21, 23.

TABLEAU I (A)
VOLUME DES PRÊTS INTERBIBLIOTHÈQUES EN 1975 (Bibliothèques universitaires)

	LETTRES			DROIT			MÉDECINE			SCIENCES			NON RÉPARTIS			TOTAL			RAPPORTS		RANG		
	D	R	P	D	R	P	D	R	P	D	R	P	D	R	P	D	R	P	P/R	R/D	/P	/R	
Aix-Marseille	1 714	1 397	1 195	833	614	483	2 089	1 609	4 333	5 239	4 546	1 357				9 875	8 166	7 368	0,90	0,83	3	1	
Bordeaux	1 705	1 198	1 074	?	?	889	1 898	1 506	2 155	1 760	1 501	645				5 363 + ?	4 205 + ?	4 763	1,13	0,78	8	8	
Grenoble	856	636	587	840	681	449	2 871	2 574	1 706	815	693	1 492				5 382	4 584	4 234	0,92	0,85	10	7	
Lille	1 060	742				1 062	1 734	1 261	2 723	935	830	663				3 729	2 833	4 448	1,57	0,76	9	20	
Lyon	2 638	1 662				1 353	543	515	2 964	974	879	1 493				4 155	3 056	5 810	1,90	0,74	5	17	
Montpellier	1 054	938	981	895	580	252	1 254	1 006	2 541	1 206	1 085	1 211				4 409	3 609	4 985	1,38	0,82	7	11	
Nancy	1 200	956	687	194	144	60	2 293	2 142	2 641	562	472	646				4 249	3 714	4 034	1,08	0,87	11	10	
Rennes	789	624	443	459	360	764	2 124	1 784	515	358	290	1 049				3 730	3 058	2 771	0,91	0,82	17	16	
Strasbourg	996	658				3 292	1 268	1 077	1 875	1 066	677	1 284				3 330	2 412	6 451	2,67	0,72	4	24	
Toulouse	1 514	842	649	975	615	658	1 080	983	1 068	507	385	1 084				4 076	2 825	3 459	1,22	0,69	15	21	
TOTAL	1 7722 + ?	1 2647 + ?				14 878	16 782	14 087	22 071	13 708	11 598	10 909				48 298	38 463	48 323	1,26	0,79			
Amiens	506	297				61	1 039	973	253	408	392	118				1 953	1 662	432	0,26	0,85	30	27	
Angers	301	268				0	2 358	2 210	228	611	594	0				3 270	3 072	228	0,07	0,94	37	15	
Besançon										2 067	1 912	450	2 500	1 400	750	4 567	3 312	1 200	0,35	0,72	24	14	
Brest													5 727	5 127	247	5 727	5 127	247	0,05	0,90	36	5	
Caen	605	441				1 546	4 584	4 356	218	1 032	957	1 976				6 221	5 754	3 740	0,65	0,92	12	3	
Clermont-Ferrand	2 315	2 315	798	282	217	99	2 622	2 439	2 263	994	678	355				6 213	5 649	3 515	0,62	0,90	14	4	
Compiègne													852	692	0	852	692	0	0	0,81		37	
Dijon	1 620	1 398				789	1 723	1 672	1 486	391	328	430				3 734	3 398	2 705	0,82	0,88	18	13	
Limoges	946	768	68	316	300	65	2 616	2 484	92	2 207	2 207	83				6 085	5 759	308	0,05	0,92	31	2	
Metz													1 021	883	69	1 021	883	69	0,08	0,86	44	35	
Nantes	871	649				183	2 339	2 167	1 649	825	726	778				4 035	3 542	2 610	0,74	0,88	19	12	
Nice	2 443	1 826	272	762	545	95	1 421	1 198	35	1 042	1 042	181				5 668	4 611	583	0,13	0,75	29	6	
Orléans	129	113	30	498	242	32				889	702	209				1 516	1 057	271	0,26	0,70	34	32	
Pau	632	444	27	325	201	3				37	37	36				994	682	66	0,10	0,69	45	38	
Poitiers	1 174	757				670	1 884	1 582	239	340	245	830				3 398	2 584	1 739	0,67	0,76	22	22	
Reims	402	329	100	254	213	10	2 996	2 692	799	902	765	876				4 554	3 999	1 785	0,44	0,88	21	9	
Rouen	526	439				89	1 201	1 008	551	396	349	110				2 123	1 796	750	0,42	0,85	28	25	
Saint-Étienne													748	481	60	748	481	60	0,12	0,64	46	43	
Tours	1 196	976				94	1 340	1 212	773	877	792	138				3 413	2 980	1 005	0,34	0,87	25	18	
TOTAL	16 103	12 738				5 031	26 123	23 993	8 586	13 018	11 726	6 570	10 848	8 583	1 126	66 092	57 040	21 313	0,37	0,86			

D = demandes de prêt faites par la bibliothèque
R = prêts reçus par la bibliothèque
P = prêts consentis par la bibliothèque
+ = chiffre à augmenter (données incomplètes)

ment actuel met en cause des systèmes de prêt plus solides que celui qui existe en France, où il semble nécessaire de prévoir un accroissement important des demandes de prêt, voire de s'interroger sur une demande latente insatisfaite.

b) *Efficacité du prêt.*

Le critère d'efficacité le plus important, pour un système de prêt interbibliothèques, est le taux de satisfaction des demandes. Ce pourcentage de satisfaction est, pour l'ensemble des bibliothèques universitaires et de grands établissements dont les statistiques ont pu être exploitées, de 87,1 %. Il est pour l'ensemble des bibliothèques municipales classées de 77,1 %.

Les taux de satisfaction des demandes de prêt lancées par chaque établissement figurent sur les tableaux 1 (A, B, C) et 2 (ratio R/D). Ils s'échelonnent pour les bibliothèques universitaires de 56 % à plus de 90 %, pour les CHU, voire à 100 % pour des bibliothèques parisiennes riches et peu emprunteuses. Pour les bibliothèques municipales les ratios (R/D) s'échelonnent de 46 % de demandes satisfaites à la satisfaction de toutes les demandes lancées.

Les réponses à la question « demandes reçues » (tableau C, colonne 1, du questionnaire) ont été peu nombreuses, les demandes non satisfaites n'étant le plus souvent pas comptabilisées, puisque renvoyées dans le circuit du prêt. On ne dispose donc pas d'éléments suffisants pour estimer la satisfaction des prêts par chaque établissement, non plus comme emprunteur, mais comme prêteur.

L'enquête ne portait pas sur les raisons pour lesquelles une bibliothèque n'est pas à même de répondre aux demandes reçues (document non possédé, non disponible, prêt refusé). Ces données, ainsi que le nombre de transmissions d'établissement à établissement d'une demande, pourraient être rassemblées par une enquête sur échantillonnage, qui permettrait de mieux connaître l'état réel des collections et de leur disponibilité.

Si l'on compare les taux de satisfaction des demandes des bibliothèques françaises au taux de réponses positives de la BLLD (84 % sur son stock, + 9 % par recours à d'autres établissements), des réseaux allemands (50 à 80 %), ou des bibliothèques américaines (64 à 83 %), ils apparaissent honorables. Cependant l'on verra que les réponses à la question I (lacunes de l'organisation actuelle), font état de problèmes de délai, qui remettent en cause qualitativement l'organisation actuelle. En outre le nombre des demandes de prêt lancées n'a pu être comptabilisé précisément, semble-t-il, par tous les établissements et ces taux de satisfaction demandent à être confirmés.

TABEAU 1 (B)
VOLUME DES PRÊTS INTERBIBLIOTHÈQUES EN 1975
 (Bibliothèques universitaires et bibliothèques des grands établissements de Paris.)

	Disc.	D	R	P	RAPPORTS		RANG	
					P/R	R/D	/P	/R
<i>BIU A</i>								
Cujas	D	433	312	892	3,07	0,72	26	45
Sorbonne	L	82	49	2 974	60,7	0,60	16	19
Tolbiac	D et L	0	0	0				
Sainte-Geneviève	ttes	1	1	249	249	1	35	70
<i>BIU B</i>								
Art et archéologie	L	8	8	91	11,4	1	43	64
BDIC	D	3	3	218	72,7	1	38	68
INLCO	L	0	0	171			40	
Asnières	L	5	3	3	1	0,6	62	68
Censier	L	0	0	6			61	
Clignancourt	L	0	0	0				
Montgolfier	L	0	0	0				
Grand Palais	L	28	22	32	1,45	0,79	53	62
<i>BIU C</i>								
Fac. de Médecine	M	148	148	18 003	121	1	1	51
Pharm. Luxembourg	M	55	42	2 039	48,5	0,75	20	65
Jussieu	S	132	104	838	9,43	0,83	27	55
CHU Ambroise Paré	M	1 600	1 580	?		0,99		29
CHU Bichat	M	1 691	1 684	210	0,12	1	39	26
CHU Beaujon	M	1 469	1 439	0	0	0,98		30
CHU Cochin	M	500	484	0	0	0,97		42
CHU Hôtel-Dieu	M	?	2 507	37	0,01		52	23
CHU Necker	M	656	651	24	0,04	0,99	57	39
CHU Paris-Ouest Garches	M	1 630	1 596	16	0,01	0,98	58	28
CHU Pitié	M	1 224	1 142	32	0,03	0,93	53	31

D = demandes de prêt faites par la bibliothèque
 R = prêts reçus par la bibliothèque
 P = prêts consentis par la bibliothèque

TABLEAU I (B (suite)

	Disc.	D	R	P	RAPPORTS		RANG	
					P/R	R/D	/P	/R
CHU Saint Antoine	M	782	709	10	0,01	0,91	60	36
CHU Tenon	M	1 040	991	0	0	0,95		33
CHU Fernand Widal	M	550	537	?	?	0,98		41
<i>Paris VIII</i> Vincennes	ttes	7	6	144	24	0,86	42	65
<i>Paris IX</i> Dauphine	D	?	53	278	?	?	33	57
<i>Paris X</i> Nanterre	L et D	198	146	155	1,06	0,74	41	52
<i>Paris Sud</i> Orsay	S	25	14	1 386	99	0,56	23	63
Châtenay Malabry	M	181	176	53	0,3	0,97	51	48
Sceaux	D	0	0	0				
CHU Kremlin Bicêtre	M	676	586	62	0,11	0,87	50	40
<i>Paris Nord</i> Saint-Denis	S	282	213	14	0,07	0,96	59	47
Villetaneuse	D et L	7	5	1	0,20	0,71	63	66
<i>Paris Val-de-Marne</i> CHU Créteil	M	40	37	26			55	60
Créteil	ttes	7	5	1	0,20	0,71	63	67
Saint-Maur	D	0	0	0				
TOTAL BU Paris		13 460 +	15 253	27 965	1,83	94,3		
Académie de médecine	M	116	108	5 260	48,7	0,93	6	54
Institut de France	ttes	0	0	0				
B. Mazarine	ttes	0	0	0				
Musée de l'Homme	L	62	45	293	6,5	0,73	32	58
Museum d'Hist. nat.	S	0	0	9 400			2	
B. Nationale *	ttes	1 300	1 103	3 566	3,23	84,8	13	32
Total Gd Établis.		1 478	1 256	18 519	14,90	84,9		

* Voir aussi les statistiques 1975 du Service central des prêts, p. 262-263.

TABLEAU I (C)
VOLUME DES PRÊTS INTERBIBLIOTHÉQUES en 1975 (Bibliothèques des Centres universitaires)

	LETTRES			DROIT			MÉDECINE			SCIENCES			NON RÉPARTIS			TOTAL			RAPPORT		RANG	
	D	R	P	D	R	P	D	R	P	D	R	P	D	R	P	D	R	P	P/R	R/D	/P	/R
Avignon L et S													161	117	0	161	117	0	0	0,73		53
Chambéry	215	161	51							11	9	13				226	170	64	0,38	0,75	49	49
Le Mans	164	140	21	23	18	0				104	87	44				291	245	65	0,27	0,84	48	46
Mulhouse	231	212	13							303	262	71				534	474	84	0,13	0,89	47	44
Perpignan													1 210	885	25	1 210	885	25	0,03	0,73	56	34
Toulon													244	152	0	244	152	0	0	0,62		50
Valenciennes													45	34	1	45	34	1	0,3	0,75	63	61
Saint-Denis de la Réunion	54	37	0	37	26	0				13	7	0				104	70	0	0	0,67		56
Total Centres	664	550	85	60	44	0				431	365	128	1 660	1 188	26	2 915	2 147	239	0,11	0,73		

D = demandes de prêt faites par la bibliothèque
R = prêts reçus par la bibliothèque
P = prêts consentis par la bibliothèque

TABLEAU 2
 VOLUME DES PRÊTS INTERBIBLIOTHÈQUES EN 1975
 (Bibliothèques municipales classées)

Ville	D	R	P	P/R	R/D	Rang	
						P	R
Aix-en-Provence	75	52	98	1,88	0,69	23	30
Albi	126	105	33	0,31	0,83	40	16
Amiens	41	41	143	3,49	1	18	36
Angers	176	81	309	3,8	0,46	4	22
Avignon	338	291	306	1,05	0,86	5	3
Besançon	57	57	230	4,04	1	11	26
Bordeaux	296	225	1 121	4,98	0,76	1	6
Boulogne/Mer	15	12	7	0,58	0,8	50	48
Bourges	183	150	46	0,31	0,82	35	11
Brest	70	52	49	0,94	0,74	31	30
Caen	83	57	89	1,56	0,69	24	26
Cambrai	14	13	9	0,69	0,93	49	46
Carpentras	62	53	33	0,62	0,85	40	29
Chalon/Saône	31	31	16	0,51	1	45	40

TABLEAU 2 (suite)

Ville	D	R	P	P/R	R/D	Rang	
						P	R
Châlons/Marne	110	106	49	0,46	0,97	31	15
Chambéry	47	31	46	1,48	0,66	35	40
Clermont-Ferrand	service assuré par la BU (28)						
Colmar	615	465	44	0,09	0,76	37	2
Compiègne	47	43	40	0,93	0,91	38	35
Dijon	100	92	176	1,91	0,92	16	20
Dole	50	37	24	0,65	0,74	43	39
Douai	15	13	15	1,15	0,87	46	46
Grenoble	114	101	140	1,39	0,89	19	18
Le Havre	28	23	25	1,09	0,82	42	42
Lille	24	20	106	5,3	0,83	21	44
Limoges	390	199	178	0,89	0,51	15	7
Lyon	65	39	502	12,87	0,6	3	37
Le Mans	127	108	48	0,44	0,85	33	14
Marseille	289	252	272	1,07	0,87	7	4

TABLEAU 2 (suite)

Ville	D	R	P	R/P	R/D	Rang	
						P	R
Metz	?	95	80	0,84		25	19
Montpellier	21	16	180	11,25	0,76	14	45
Moulins	31	22	14	0,64	0,71	47	43
Mulhouse	229	153	56	0,37	0,67	29	10
Nancy	?	120	535	4,46		2	13
Nantes	?	69	47	0,68		34	23
Nice	?	135	245	1,81		9	12
Nîmes	62	50	73	1,46	0,81	26	32
Orléans	127	105	233	2,22	0,83	10	16
Pau	222	199	100	0,50	0,89	22	7
Périgueux	76	68	64	0,94	0,89	27	24
Poitiers	68	46	187	4,07	0,68	13	33
Reims	70	57	56	0,98	0,81	29	26
Rennes	12	6	159	26,50	0,50	17	49
La Rochelle	50	44	39	0,89	0,88	39	34

TABLEAU 2 (suite)

Ville	D	R	P	P/R	R/D	Rang	
						P	R
Roubaix	53	39	1	0,03	0,74	51	37
Rouen	113	90	274	3,04	0,79	6	21
Saint-Étienne	281	238	63	0,26	0,85	28	5
Toulouse	89	67	130	1,94	0,75	20	25
Tours	1 154	906	213	0,24	0,79	12	1
Troyes	296	192	255	1,33	0,65	8	9
Valence	prêt provisoirement suspendu						
Valenciennes	5	3	22	7,33	0,6	44	51
Versailles	5	5	12	2,4	1	48	50
TOTAL	6 552	5 474	7 192	1,31	77,15%		
D : Demandes de prêt faites par la bibliothèque R : Prêts reçus par la bibliothèque P : Prêts consentis par la bibliothèque							

D. RÉPARTITION DES PRÊTS ET DES EMPRUNTS DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES,
DES BIBLIOTHÈQUES DES GRANDS ÉTABLISSEMENTS
ET DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES CLASSÉES

a) Répartition par types de documents.

Les réponses aux questions B et C de l'enquête permettent de connaître de façon approchée la répartition des prêts demandés, reçus et consentis, par types de documents (livres et périodiques)¹.

L'ensemble des établissements n'ayant pas toujours comptabilisé certaines données, notamment les prêts consentis, ni pu répartir l'ensemble des prêts et emprunts par catégories de documents, un tableau général n'a pu être dressé. Les données rassemblées permettent néanmoins d'établir, à partir des réponses complètes de 85 % des établissements et des réponses partielles, des pourcentages indicatifs de la répartition des demandes de livres et périodiques français et étrangers dans les bibliothèques considérées :

	Livres français	Livres étrangers	Périodiques français	Périodiques étrangers
BU	16,8 %	10,9 %	12,1 %	60,2 %
	Total monographies : 27,7 %		Total périodiques : 72,3 %	
BMC	67,2 %	15,3 %	12 %	5,4 %
	Total monographies : 82,5 %		Total périodiques : 17,4 %	

La demande de documents étrangers est prédominante dans les bibliothèques universitaires (71,1 %) à cause des périodiques. La demande de monographies étrangères est plus faible que celle de monographies françaises. Les bibliothèques municipales classées demandent essentiellement des documents français (79,2 %). L'importance des monographies en langue nationale dans le prêt des bibliothèques publiques est une donnée que l'on retrouve dans les statistiques étrangères. Elle correspond aux fonctions éducatives et documentaires propres à ces établissements.

Les taux de satisfaction des demandes ainsi formulées sont les suivants :

1. Dans le projet d'enquête pour 1976 sont individualisées, en outre, les thèses.

	Livres français	Livres étrangers	Périodiques français	Périodiques étrangers
BU	79,7 %	72,9 %	85,6 %	90,1 %
BMC	76,3 %	74,3 %	83,6 %	80,5 %

Le taux de satisfaction le plus élevé correspond, il faut le noter, au domaine où le volume des prêts est le plus important : les périodiques étrangers. Il est intéressant de ce point de vue d'indiquer quel est le pourcentage des photocopies reçues comme substitut du prêt, par types de documents :

	Monographies	Périodiques
BU	3,6 %	70,4 %
BMC	4,6 %	33,6 %

Nous avons vu dans le chapitre C (volume du prêt) que les bibliothèques universitaires empruntaient plus qu'elles ne prêtaient, et que les bibliothèques municipales prêtaient plus qu'elles n'empruntaient. La comparaison des prêts consentis et des emprunts effectués donne, par catégories de documents, français et étrangers, et pour les bibliothèques dont les prêts sont connus, les rapports prêts/emprunts suivants :

	Livres français	Livres étrangers	Périodiques français	Périodiques étrangers
BU	0,95	0,78	0,82	0,77
BMC	1,19	0,52	0,90	0,15

Ces ratios, portant sur environ 80 % des établissements, ne sont qu'approximatifs. Pour les bibliothèques universitaires, prêts et emprunts semblent se contre-

balancer, pour ce qui est des monographies françaises. En revanche les bibliothèques universitaires emprunteraient plus de monographies étrangères qu'elles n'en prêtent, constatation qui recoupe les conclusions d'une étude faite par la Division de la coopération et de l'automatisation sur le Catalogue collectif des ouvrages étrangers¹, où la part des bibliothèques universitaires comme organismes fournisseurs de fiches (et donc comme acquéreurs) a relativement décliné (fournissant, en 1969, 64 % des fiches du CCOE, elles n'en fournissent plus en 1975 que 62 %). Les bibliothèques universitaires paraissent emprunter plus de périodiques français, et surtout de périodiques étrangers, qu'elles n'en prêtent.

Si les bibliothèques municipales classées sont au total plus prêteuses qu'emprunteuses, l'excédent de leur prêt ne concerne qu'un seul type de documents : les monographies françaises. Pour les autres types de documents, les bibliothèques municipales classées sont plus emprunteuses que prêteuses.

Les bibliothèques des grands établissements participant au prêt interbibliothèques sont essentiellement prêteuses. Les données concernant la bibliothèque du Musée de l'Homme, globales, n'ont pu être réparties, mais, si l'on tient compte des statistiques des bibliothèques du Muséum national d'histoire naturelle et de l'Académie de médecine pour calculer le rapport prêt/emprunt des bibliothèques universitaires et de recherche, on obtient les résultats suivants :

	Livres français	Livres étrangers	Périodiques français	Périodiques étrangers
Bibliothèques universitaires + Bibliothèques des grands établissements	1,03	1,04	0,99	0,93

b) *Répartition par secteurs matières.*

L'enquête proposée ne demandait pas de répartition des prêts par matières et de telles statistiques ne pourraient aisément être fournies par tous les établissements. On ne peut donc, par exemple, savoir ce que représente, pour les bibliothèques municipales, la part d'autres disciplines que les sciences humaines, assurément prépondérantes.

En revanche il était possible de rassembler les données correspondant aux sec-

1. *Le CCOE. Participants et utilisateurs...*, in : *Bulletin de la DICA*, vol. 1, n° 9, décembre 1976, p. 13-25.

teurs Lettres-Droit, Médecine et Sciences des bibliothèques universitaires, pour les établissements ayant fourni des données suffisamment complètes et se prêtant à cette répartition. Ont été prises en compte également, pour la Médecine, les statistiques de la bibliothèque de l'Académie de médecine, et pour les Sciences, celles de la bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle¹. Sur cette base ont été établis les tableaux suivants :

1. Répartition des demandes et des prêts par secteurs matières :

	Demandes de prêt des bibliothèques		Prêts reçus par les bibliothèques		Prêts consentis par les bibliothèques	
Lettres-Droit	31 078	23,7 %	23 876	21,1 %	21 794	19,3 %
Médecine	58 625	44,8 %	53 556	47,4 %	56 784	50,4 %
Sciences	28 102	21,5 %	24 570	21,7 %	26 641	32,7 %
Non réparti	13 076	10 %	11 009	9,7 %	7 281	6,4 %
Total	130 881		113 011		112 500	

Les tableaux 3 (A, B, C) donnent la représentation graphique du volume des emprunts et des prêts, par secteurs matières et par établissement (voir *infra*, p. 283-285).

1. N'ont pas été répartis les chiffres correspondant aux prêts et emprunts de la Bibliothèque Nationale, de la bibliothèque du Musée de l'Homme, de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, de la Bibliothèque du centre multidisciplinaire de Paris-Val-de-Marne, des bibliothèques universitaires de Bordeaux (section Droit), de Besançon (Centrale), de Brest, de Clermont (section Lettres), de Metz, et de Saint-Étienne, des bibliothèques des centres universitaires d'Avignon, Perpignan, Saint-Denis de la Réunion, Toulon et Valenciennes.

2. Pourcentages indicatifs de la répartition des demandes de livres et périodiques, français et étrangers, par discipline, comparés au pourcentage général.

	Livres français	Livres étrangers	Périodiques français	Périodiques étrangers
Lettres-Droit	37,6 %	26,4 %	13,1 %	22,9 %
Médecine	9,8 %	3,3 %	12,8 %	74 %
Sciences	6,3 %	9,3 %	7,2 %	77,1 %
Pourcentage général	16,8 %	10,9 %	12,1 %	60,2 %

3. Pourcentages de satisfaction des demandes de livres et périodiques, français et étrangers, par discipline, comparés au pourcentage général.

	Livres français	Livres étrangers	Périodiques français	Périodiques étrangers
Lettres-Droit	76,3 %	72,9 %	78 %	80,6 %
Médecine	91,1 %	66,4 %	92 %	92,4 %
Sciences	77,4 %	72,2 %	83,6 %	90 %
Pourcentage général	79,7 %	72,9 %	85,6 %	90,1 %

On doit noter le taux de satisfaction particulièrement élevé des demandes de prêt en médecine, notamment en ce qui concerne les périodiques de cette discipline, qui bénéficie d'un catalogue collectif spécialisé. Les taux de satisfaction les plus faibles concernent, pour toutes les disciplines, les monographies étran-

gères, puis les monographies françaises; les taux les plus faibles concernant les monographies étrangères dans les disciplines non littéraires. L'étude menée par le bureau de la coopération sur le CCOE en 1975, confirme l'orientation Lettres-Droit des acquisitions de monographies dont les fiches sont transmises à ce catalogue collectif¹.

Ces taux n'ont qu'une valeur indicative. Ils peuvent être en effet surévalués, notamment en Sciences, car le comptage des demandes de prêts faites par certaines bibliothèques est approximatif.

4. *Pourcentages de photocopies reçues comme substitut du prêt, par types de documents et par discipline.*

	Livres	Périodiques
Lettres-Droit	5 %	28,6 %
Médecine	1,5 %	76,6 %
Sciences	3,5 %	53,4 %
Pourcentage général	3,6 %	70,4 %

1. *Le CCOE. Participants et utilisateurs...*, art. cit., p. 16.

TABLEAU 3 A

VOLUME EMPRUNTS - PRÊTS
BU SECTIONS LETTRES-DROIT

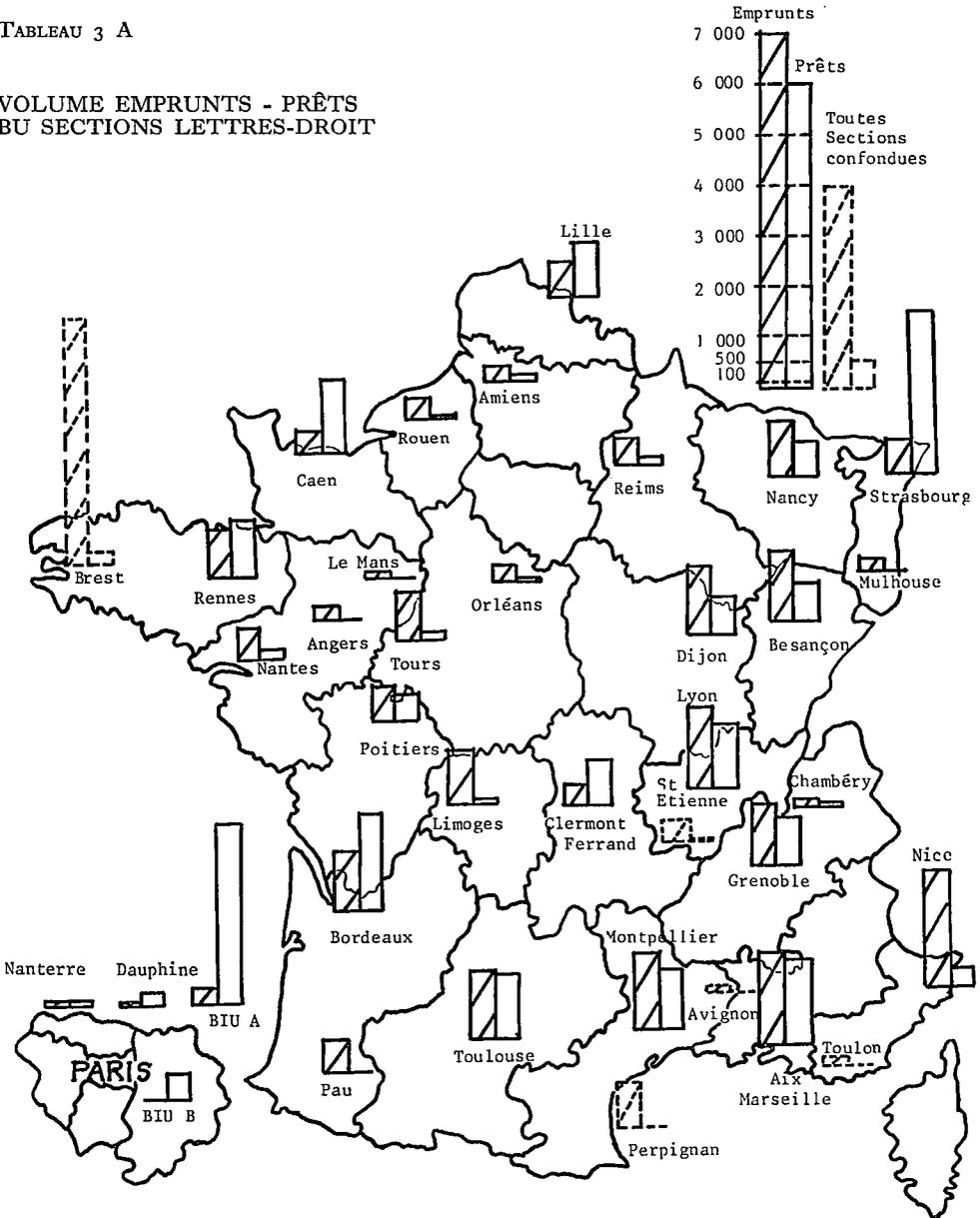


TABLEAU 3 B

VOLUME EMPRUNTS - PRÊTS
 BU SECTIONS MÉDECINE-PHARMACIE

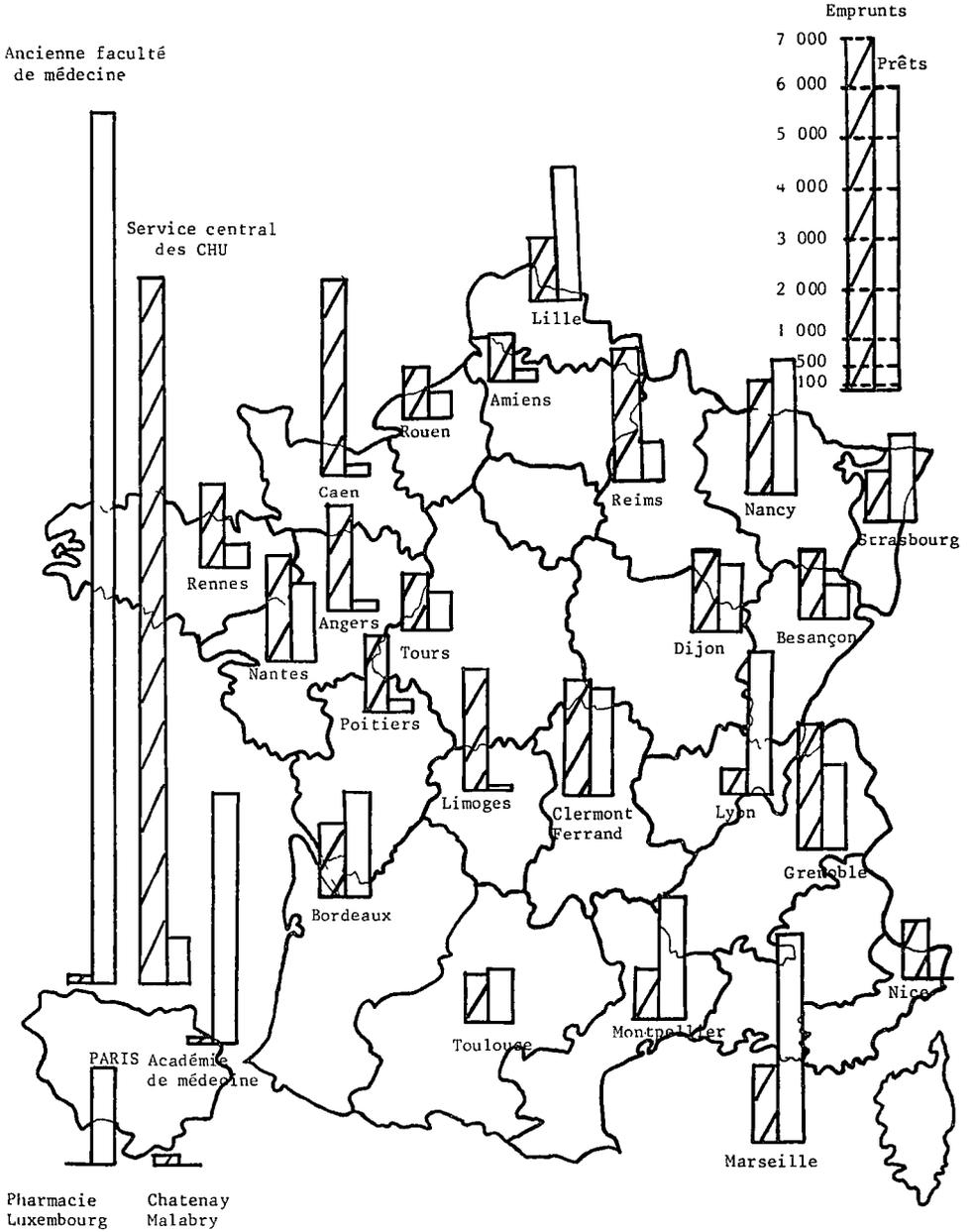
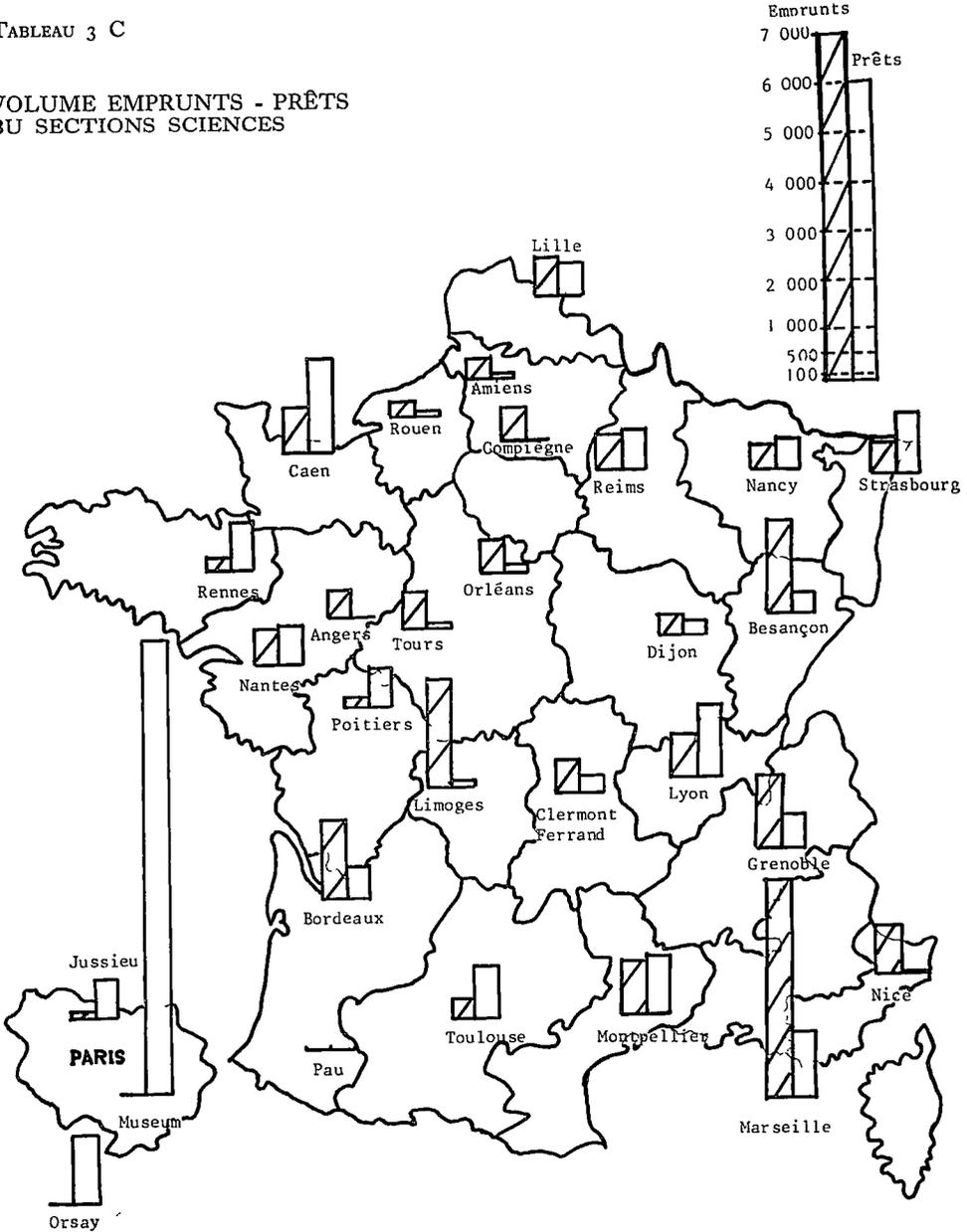


TABLEAU 3 C

VOLUME EMPRUNTS - PRÊTS
BU SECTIONS SCIENCES



E. CIRCUIT DU PRÊT ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES

a) *Établissements prêteurs et emprunteurs.*

La dépendance des différents types d'établissements par rapport au prêt est diverse. Plus étroite pour les bibliothèques universitaires, elle connaît des états différents. Les rapports prêt/emprunt (P/R) des tableaux 1 (ABC) et 2 font apparaître, au niveau des mouvements de prêt les plus importants, à la fois des « prêteurs nets » tels que les bibliothèques de grands établissements (Museum, Académie de médecine), ou les bibliothèques universitaires de la Sorbonne, de l'ancienne Faculté de médecine, de Pharmacie-Luxembourg, d'Orsay, et des « emprunteurs nets », comme les bibliothèques universitaires d'Angers, Brest, Limoges, ou celles des CHU. D'un essai de classement des prêteurs et emprunteurs par rang, ressortent cependant bien des situations intermédiaires, et notamment le rôle des bibliothèques interuniversitaires de province. Si 10 établissements assurent 60 % des prêts, 10 autres 45 % des emprunts, les circuits du prêt paraissent néanmoins multiples.

Les activités des bibliothèques municipales sont moins liées au prêt. Les emprunts de Tours ou Colmar, ou les prêts de Bordeaux, sont exceptionnels. Mais on doit noter le même phénomène de cumul : 10 établissements assurent 56 % des prêts, 10 autres 57 % des emprunts.

b) *Rapports entre les différents types d'établissements.*

Sur la base des questions D et E, il a été possible d'établir de façon indicative (toutes les sections ou bibliothèques n'ayant pas indiqué l'origine des prêts reçus et la destination des prêts consentis) les tableaux suivants.

1. *Emprunts des bibliothèques universitaires par type d'établissement prêteur français.*

Prêteur \ Emprunteur	SCP	BU	BM	autres
BIU province	1,6 %	83,2 %	3 %	12,3 %
BU province	1,5 %	86,4 %	2,5 %	9,5 %
BU-BIU Paris	0,8 %	86,3 %	4,6 %	8,2 %
Ensemble + bibliothèques des centres universitaires	1,6 %	85,1 %	2,8 %	10,6 %

2. Prêts consentis par les bibliothèques universitaires par type d'établissement emprunteur français.

Prêteur	Emprunteur			
	SCP	BU	BM	autres
BIU province	0,4 %	88,1 %	6,1 %	5,3 %
BU province	0,1 %	92,2 %	4,8 %	2,9 %
BU-BIU Paris	0,7 %	68,9 %	2,4 %	27,9 %
Ensemble + bibliothèques des centres universitaires	0,4 %	82,9 %	4,7 %	11,9 %

3. Emprunts des bibliothèques universitaires par type d'établissement prêteur français et par section.

Prêteur	Lettres-Droit				Sciences				Médecine			
	SCP %	BU %	BM %	autres %	SCP %	BU %	BM %	autres %	SCP %	BU %	BM %	autres %
BIU province	4,4	78,3	7,9	9,3	0,2	81,8	0,5	17,3	0,1	89,4	0,3	10
BU province	5,3	77,9	8,9	7,7	0,7	85,7	1,4	12	0,03	90,9	0,1	8,8
BIU BU Paris	1,9	86,6	3,4	8	0	73,8	11,6	14,5	0*	97,2*	0*	2,7*
sur l'ensemble cumulé	4,8	78,3	8,3	8,5	0,4	83,8	1,2	14,4	0,07	90,5	0,2	9,2

* Non comprises les bibliothèques des CHU.

4. Prêts consentis par les bibliothèques universitaires par type d'établissement emprunteur français et par section.

Emprunteur	Lettres-Droit				Sciences				Médecine			
	SCP %	BU %	BM %	autres %	SCP %	BU %	BM %	autres %	SCP %	BU %	BM %	autres %
BIU province	0,8	82,3	13,9	2,8	0,1	89,1	1,6	9,1	0,1	92,2	2,3	5,3
BU province	0,2	82,6	14,7	2,4	0,06	96	0,7	3,1	0,01	95,5	1,4	2,9
BIU BU Paris	3,9 ⁺	84,8	6,7	4,5	0	92,8	0,2	6,8	0,01*	61,9*	1,5*	36,4*
Ensemble cumulé	1,4	82,9	12,6	3,1	0,08	91,9	1,1	6,8	0,06	79,2	1,8	18,9

+ Le pourcentage reflète essentiellement les rapports entre la Bibliothèque Sainte-Genève et le SCP.

* non comprises les bibliothèques des CHU.

5. Prêts des bibliothèques des grands établissements (quasi exclusivement prêteuses), classés par type d'établissement :

SCP	BU	BM	autres
0,1 %	85,8 %	0,1 %	13,8 %

6. *Emprunts et prêts des bibliothèques municipales classées, par type d'établissement.*

	SCP	BU	BM	autres
Emprunts des BMC	7,4 %	50 %	36,9 %	5,6 %
Prêts des BMC	5,9 %	32,8 %	53,7 %	7,6 %

De ces tableaux peuvent être tirées quelques conclusions pour les bibliothèques universitaires.

— Prêts et emprunts sont faits pour l'essentiel entre bibliothèques universitaires. Seules les sections Lettres-Droit recourent au Service central des prêts dans des proportions importantes. De même, c'est dans ces disciplines qu'existent des liens entre bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales.

— Les emprunts à d'autres types d'établissements sont plus importants proportionnellement que les prêts faits à ces établissements, sauf dans le cas des bibliothèques médicales de Paris.

Quels sont ces organismes ? outre les bibliothèques des grands établissements, il s'agit en Médecine et en Sciences, d'organismes nationaux nombreux, plutôt prêteurs (Institut Pasteur, Centre international de l'enfance, CNRS, Centres d'études nucléaires) ou d'organismes locaux, plutôt emprunteurs (instituts, laboratoires, écoles). En Lettres-Droit, quelques organismes nationaux semblent être un recours occasionnel pour la plupart des bibliothèques universitaires : la Fondation nationale des sciences politiques, la Maison des sciences de l'Homme, la Documentation française, le CNRS, la bibliothèque de l'Unesco, l'Institut des hautes études de l'Amérique latine. Les établissements locaux emprunteurs et prêteurs sont des bibliothèques municipales, des dépôts d'archives, des administrations, aussi bien que des instituts universitaires, ou des antennes du CNRS.

Il n'y a pas apparemment d'unité de fonction ou d'objectifs entre les bibliothèques des grands établissements au niveau du prêt. La bibliothèque de l'Institut, pour sa part, ne prête pas à l'extérieur ; la bibliothèque Mazarine, riche surtout de fonds anciens, est peu tournée vers le prêt. En revanche les bibliothèques du Musée de l'Homme, du Muséum, de l'Académie de médecine prêtent et essentiellement à des bibliothèques universitaires ou des organismes de documentation.

En ce qui concerne les prêts et les emprunts des bibliothèques municipales classées, la répartition des prêts est là aussi différente de celle des emprunts. Les bibliothèques municipales classées prêtent moins en proportion et en volume aux bibliothèques universitaires qu'elles ne leur empruntent. En revanche, elles prêtent à d'autres bibliothèques municipales dans un circuit local. Leurs liens avec le Service central des prêts sont proportionnellement plus importants que ceux

des bibliothèques universitaires. Les « autres établissements » sont plus emprunteurs que prêteurs, ce qui marque un rôle local et régional des bibliothèques municipales classées.

c) *Géographie du prêt.*

Les listes obtenues d'un certain nombre d'établissements en réponse à la question G (listes des principaux établissements avec lesquels la bibliothèque concernée se trouvait en contact pour le prêt, classés suivant l'importance des prêts : a/bibliothèques prêteuses, b/bibliothèques emprunteuses, en indiquant le volume de ces prêts ou de ces emprunts), ont permis :

1. D'esquisser un aperçu de cette géographie, à partir de listes non quantifiées.

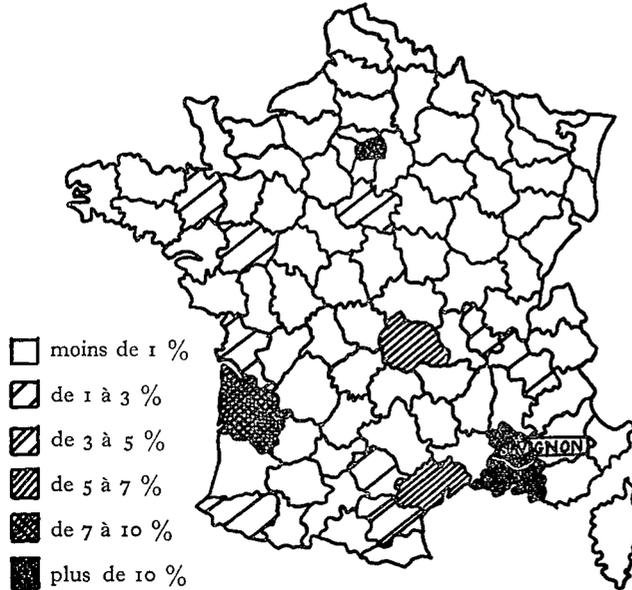
Une constatation doit être faite : celle des limites de l'organisation régionale. Les bibliothèques classées ont des liens locaux d'emprunts et de prêts avec les bibliothèques centrales de prêt, archives, musées, etc..., avec d'autres bibliothèques municipales et des bibliothèques universitaires proches. Cela correspond à une forme d'organisation locale, ou de connaissance mutuelle, (on doit citer les liens étroits entre les bibliothèques municipales classées de Carpentras et d'Avignon; la Bibliothèque municipale classée de Dijon réoriente les demandes de celle de Dole, à l'aide de ses instruments bibliographiques). Ce mouvement local est, pour beaucoup de bibliothèques municipales, le principal, suivant les listes fournies. Mais s'y ajoute, ailleurs, un mouvement de prêt assez constant entre bibliothèques classées, qui n'est pas fondé sur la proximité; ou l'appel à des établissements parisiens, comme la Bibliothèque Nationale, la bibliothèque Forney, les bibliothèques du Musée de l'Homme ou des Arts et traditions populaires. La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est citée comme important prêteur par les bibliothèques municipales classées d'Angers, Bourges, Caen, Châlons-sur-Marne, Limoges, Metz, Moulins, Mulhouse, Nice, Poitiers, Tours... La Bibliothèque universitaire de Bordeaux a également un rôle interrégional. Inversement, les fonds anciens, les fonds locaux ou spécialisés des bibliothèques municipales classées attirent une demande d'organismes nationaux : Bibliothèque Nationale, Institut de recherche et d'histoire des textes, et de bibliothèques municipales, universitaires, religieuses de toute la France.

Pour les bibliothèques universitaires de province, il existe des prêteurs et surtout des emprunteurs locaux. Mais la proximité géographique ne semble pas influencer fortement sur les liaisons de prêt, sauf dans la zone Sud-Est (Aix, Marseille, Montpellier). Les emprunts des bibliothèques universitaires semblent reposer sur des liaisons propres à chaque établissement, et sur les instruments bibliographiques nationaux (les codes IPPEC figurent ainsi dans plusieurs listes transmises). Elles ont, lorsqu'elles sont prêteuses, un monde d'emprunteurs dispersés.

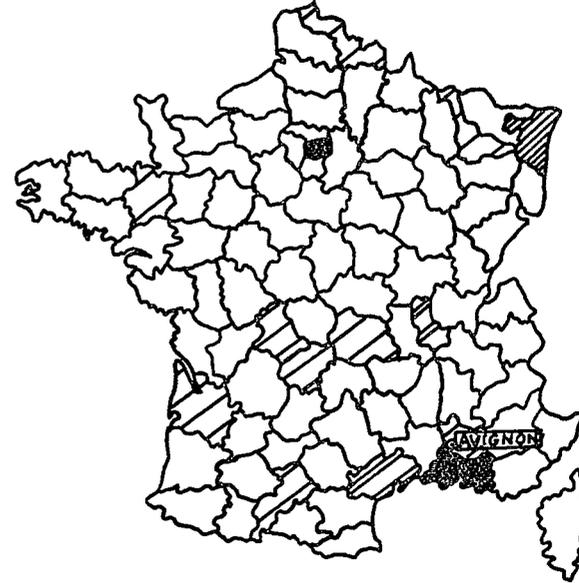
2. D'établir des cartes du prêt, données ci-après, pour un certain nombre d'établissements.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'AVIGNON

Établissements emprunteurs



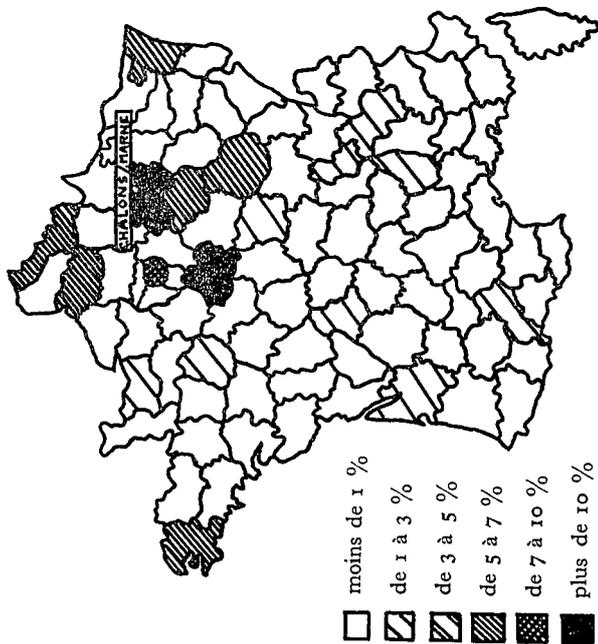
Établissements prêteurs



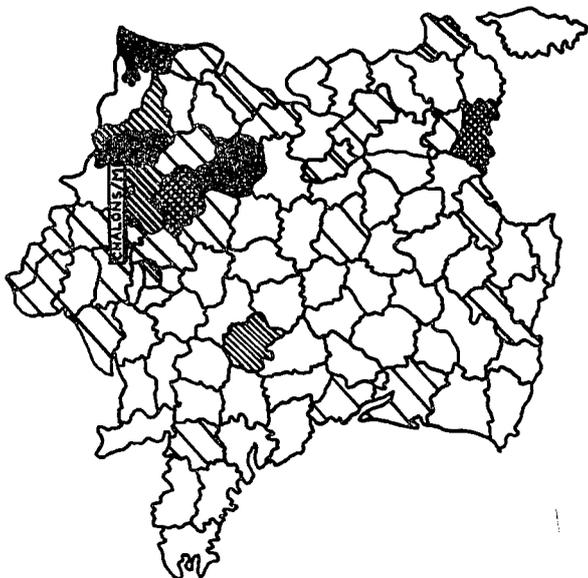
Les relations de prêt de la Bibliothèque municipale classée d'Avignon sont éclatées dans toute la France. L'intensité de ses relations avec Aix-Marseille et Carpentras, est un phénomène spécifique, dû à la proximité d'une grande université et, dans le même département, d'une autre bibliothèque municipale classée, Carpentras. Les circuits des prêts et des emprunts sont sensiblement différents. Le volume du prêt avec Paris est de loin le plus important, avant celui d'Aix-Marseille.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÉQUES
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE CLASSÉE
DE CHALONS-SUR-MARNE

Établissements emprunteurs



Établissements prêteurs

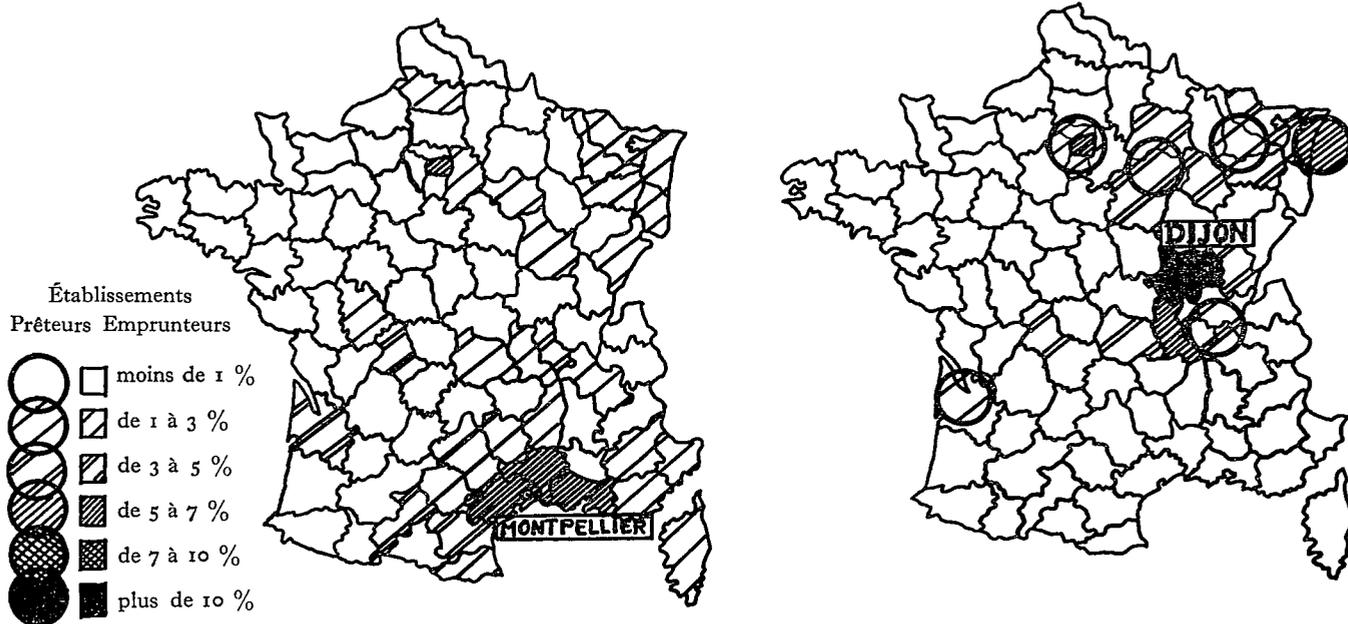


Les relations de prêt de la Bibliothèque municipale classée de Châlons-sur-Marne sont relativement concentrées. Elle entretient des relations privilégiées avec la BNU de Strasbourg et avec les BMC proches (Bar-le-Duc, Troyes, Epernay...). Paris n'a pas de place prépondérante. Le réseau des prêts n'est pas identique à celui des emprunts : Aix-en-Provence, Nancy, Tours, Bar-le-Duc... n'apparaissent que comme prêteurs, tandis qu'Orléans, Amiens, Brest... n'apparaissent qu'en tant qu'emprunteurs.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES CLASSÉES

Relations de prêt de Montpellier

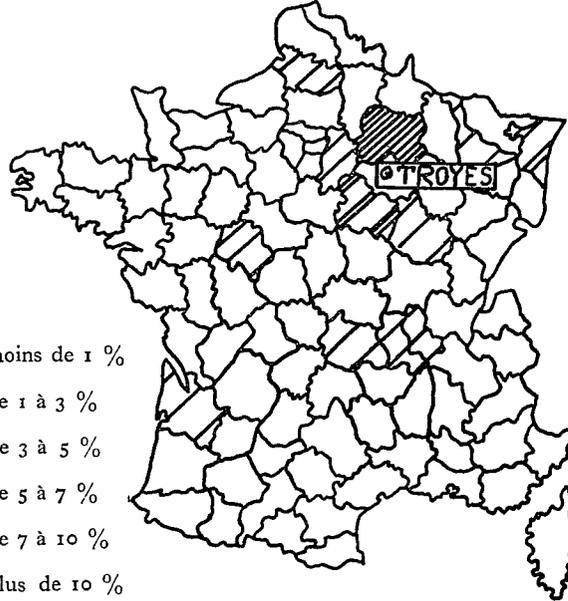
Relations de prêt de Dijon



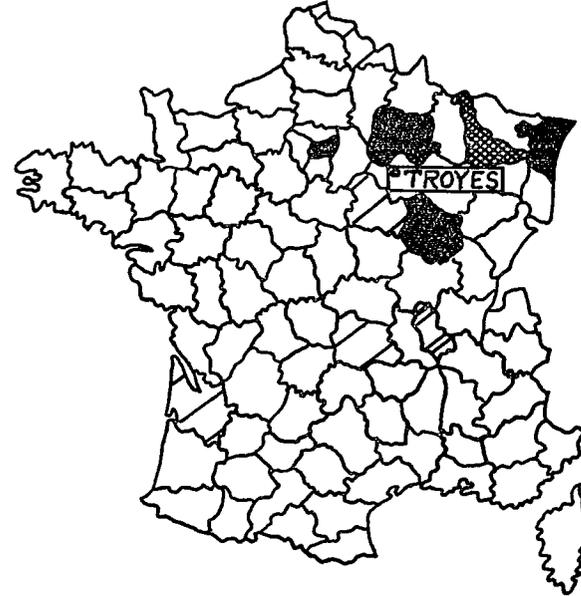
Le réseau de prêt des bibliothèques municipales est plus concentré régionalement que celui des bibliothèques universitaires mais est néanmoins largement national. La BM de Montpellier ne demande pratiquement pas de prêt. Le fort pourcentage d'emprunts à la BM de Dijon qui apparaît en Saône-et-Loire est dû pour les 2/3 à la BM de Chalon-sur-Saône et pour 1/3 à la BM de Mâcon.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES BMC DE TROYES

Établissements emprunteurs



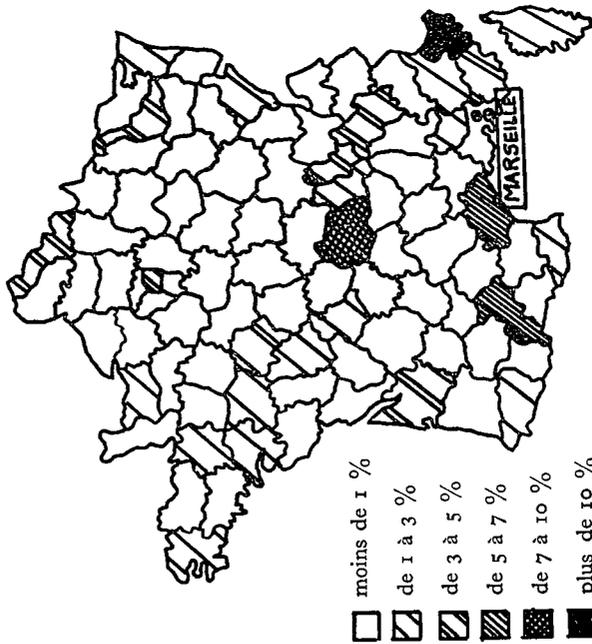
Établissements prêteurs



La Bibliothèque municipale de Troyes a un circuit des prêts géographiquement identique à celui des emprunts, mais quantitativement très différent. De nombreuses bibliothèques municipales lui empruntent un faible volume de documents, alors qu'elle fait 51,3 % de ses emprunts auprès de 5 bibliothèques universitaires, et dans un périmètre restreint.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES
 BIU D'AIIX-MARSEILLE, SECTION LETTRES

Établissements emprunteurs



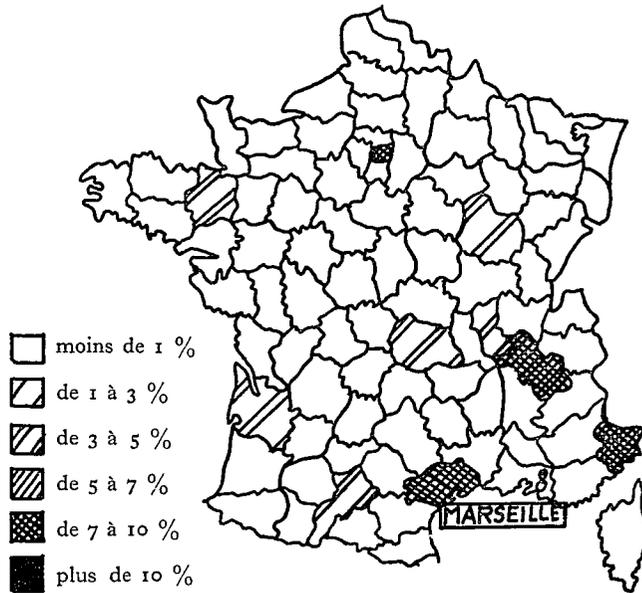
Établissements prêteurs



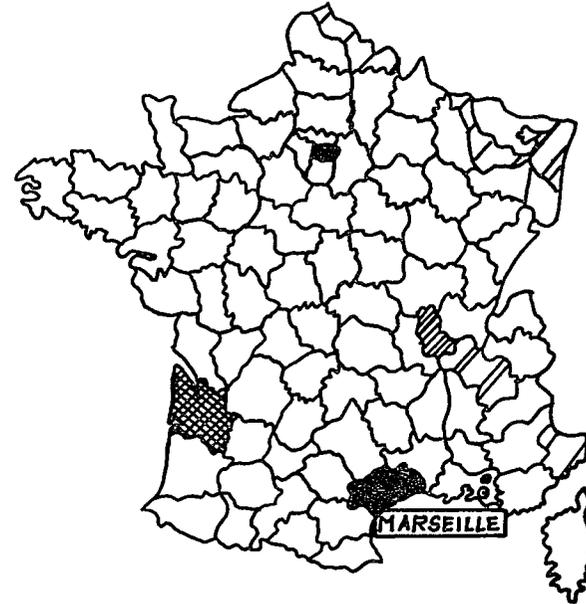
Les relations de prêt de la BIU d'Aix-Marseille, section Lettres, ont une structure éclatée sur toute la France, et on ne peut pas parler de réseau régional. Pour les prêts, l'influence de Paris et de la BNU de Strasbourg est de loin dominante. Pour les emprunts faits à la section Lettres, l'influence régionale se fait sentir grâce aux relations importantes avec la BU de Nice, les bibliothèques municipales de la région et la Corse.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES BIU D'AIX-MARSEILLE, SECTION DROIT

Établissements emprunteurs



Établissements prêteurs

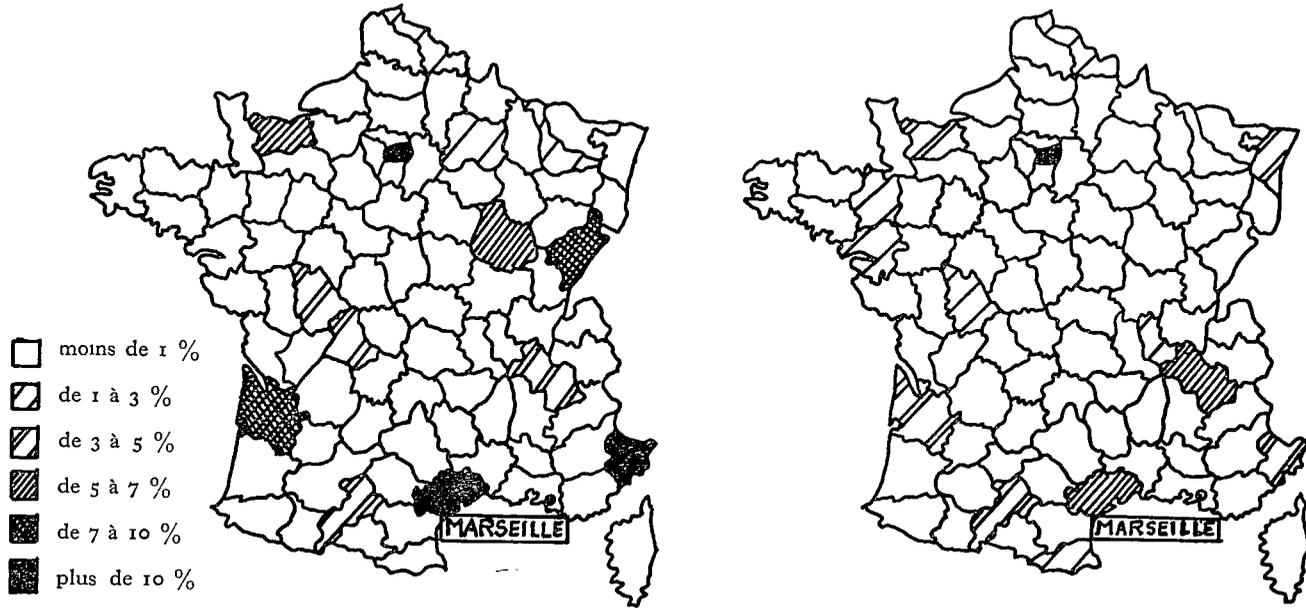


La section Droit de la BIU d'Aix-Marseille a établi de fortes relations de prêt avec Paris, Montpellier, Bordeaux, Nice et Grenoble qui empruntent près de 40 % et prêtent près de 50 % du volume des transactions. Le reste est très disséminé à travers le territoire. Les statistiques de ces multiples relations de faible prêt nous manquent, d'où le faible nombre d'établissements représentés sur les cartes.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES
BIU D'AIX-MARSEILLE, SECTION SCIENCES

Établissements emprunteurs

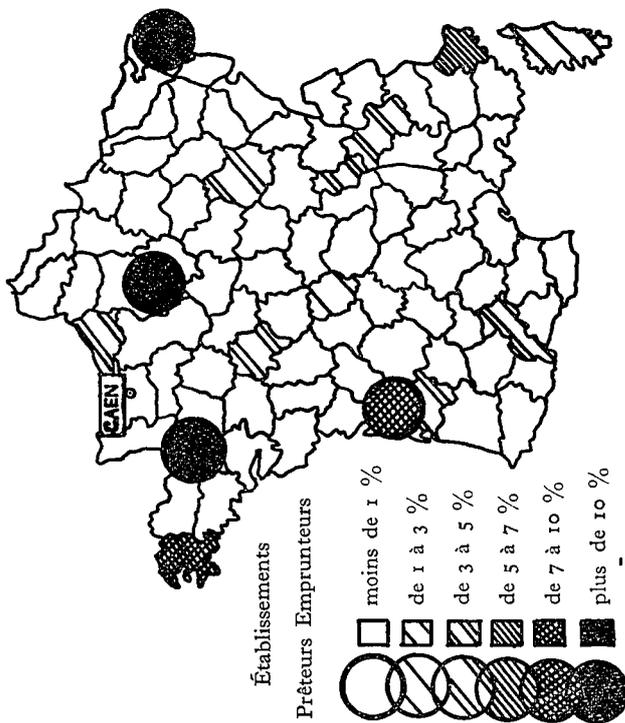
Établissements prêteurs



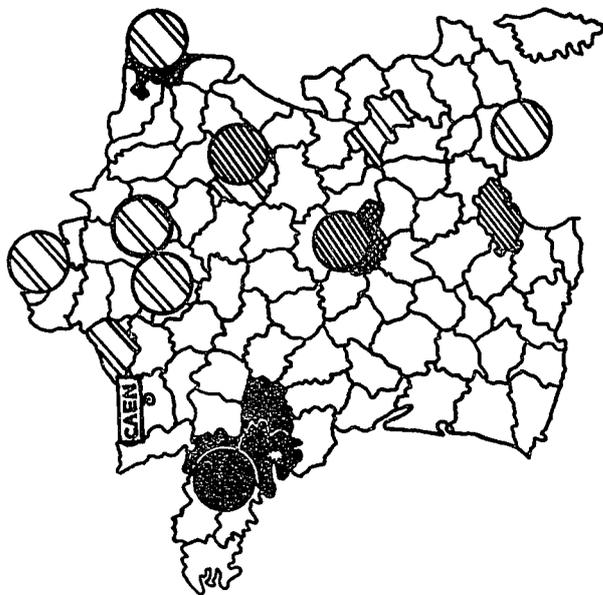
Les relations de prêt de la section Sciences de la BIU d'Aix-Marseille ont une structure éclatée qui ne fait pas apparaître de véritable réseau régional, bien que Montpellier et Nice totalisent plus de 40 % des emprunts. Les prêts et les emprunts parmi les sections de la Bibliothèque interuniversitaire représentent 20 % du volume de chacune des deux sortes de transactions. Ils ont été déduits pour la représentation cartographique.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES
MOUVEMENTS DE PRÊT A LA BU DE CAEN

Section Lettres-Droit



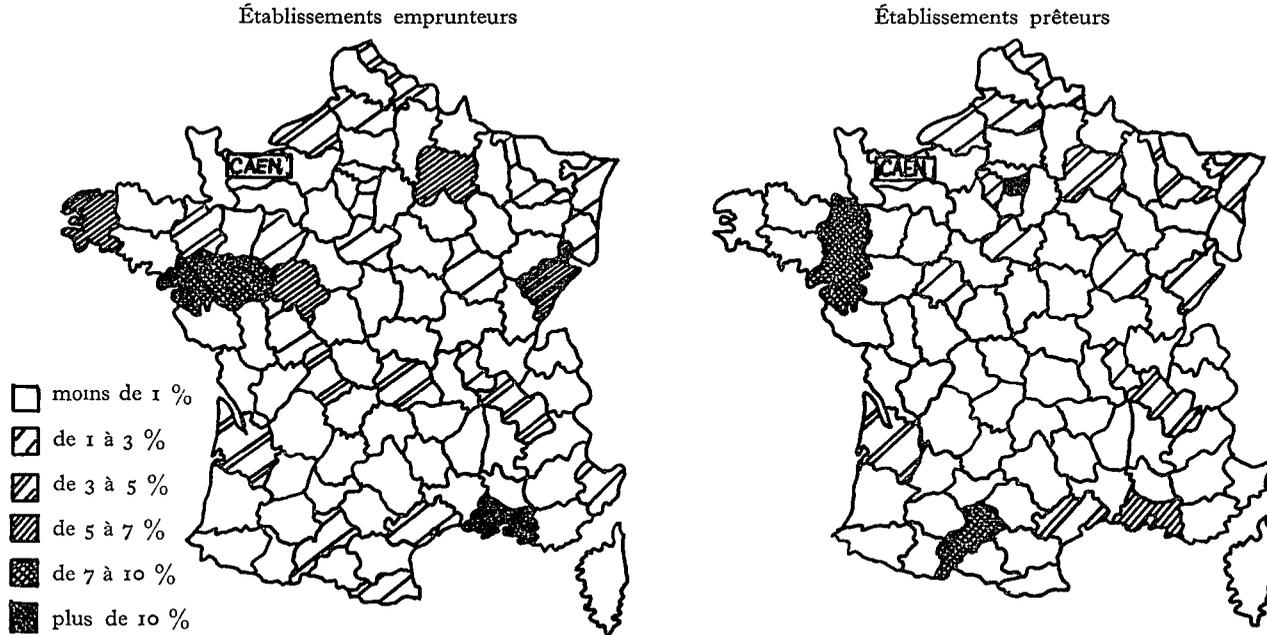
Section Médecine



Caen-Médecine reçoit 14 % de ce qui lui est prêté, de Caen-Sciences. Ce chiffre a été déduit pour la présentation cartographique.

Les sections Lettres-Droit et Médecine ont un circuit des prêts très différent de celui des emprunts, au point qu'il est possible de les noter sur la même carte avec un minimum de chevauchement. Le faible nombre des bibliothèques prêteuses est dû à des statistiques tronquées, mais les chiffres nous indiquent, pour la section Lettres-Droit, une concentration de ses emprunts entre quatre gros prêteurs, et pour la section Médecine, une concentration des prêts entre 5 gros emprunteurs, avec comme prêteur principal, la BU de Rennes. Plus généralement, Caen a des relations privilégiées avec la Bretagne et les Pays de Loire.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES
BU DE CAEN, SECTION SCIENCES

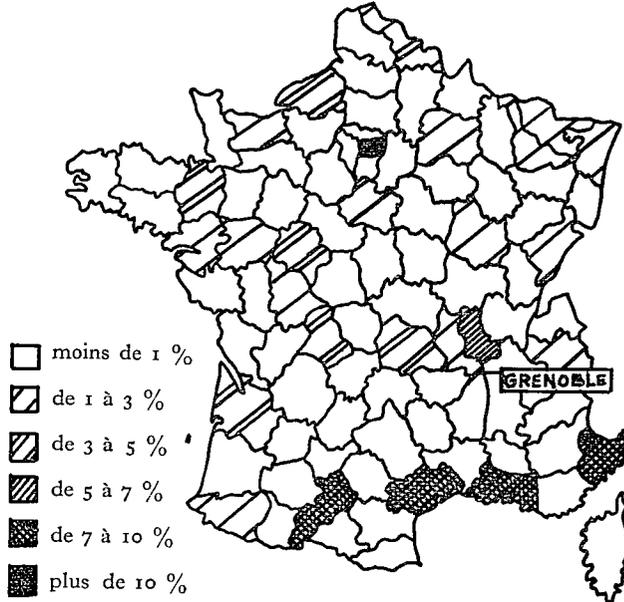


Les relations de prêt de la Bibliothèque universitaire de Caen sont réparties entre la plupart des bibliothèques universitaires de France. Il n'y a pas de réseau régional malgré les relations préférentielles avec les bibliothèques universitaires de Rennes, Nantes et Angers.

Pour la section Sciences, le circuit des prêts est assez semblable à celui des emprunts, bien que Paris ne soit que prêteur et Angers, Brest, Clermont-Ferrand et Limoges qu'emprunteurs. Par ailleurs, 40 % des emprunts sont faits par la section Médecine de la même université. Ces relations internes ont été déduites pour la présentation de la carte.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES
BU DE GRENOBLE, SECTION DROIT

Établissements emprunteurs



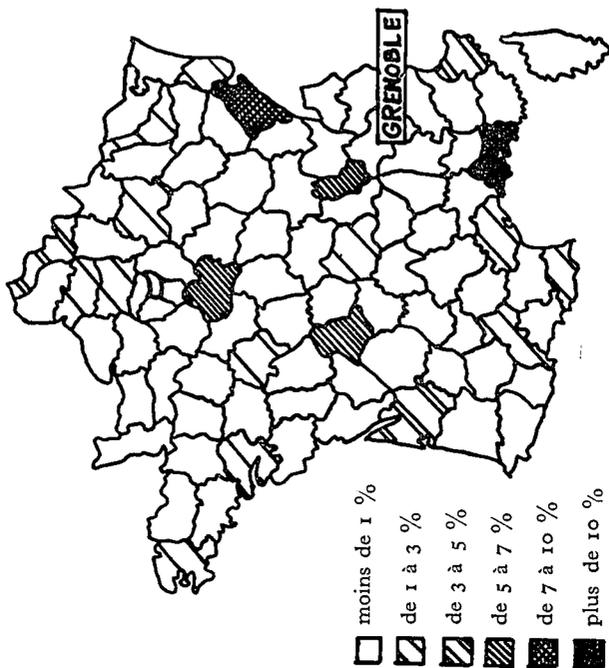
Établissements prêteurs



Les relations de prêt de la section Droit de Grenoble sont concentrées dans le Midi : Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille, Nice. Mais ces relations cumulées ne font qu'un quota de 12,6 % alors que celui de Paris est, pour les prêts, de 50,6 % et, pour les emprunts de 10,6 %.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES
BU DE GRENOBLE, SECTION SCIENCES

Établissements emprunteurs



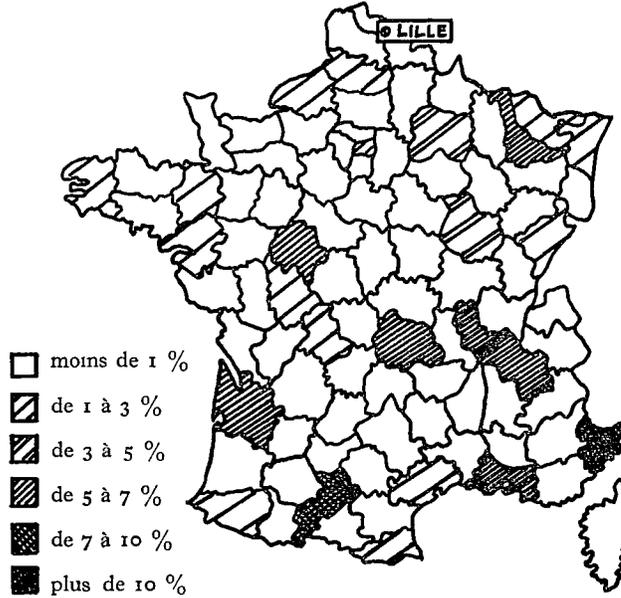
Établissements prêteurs



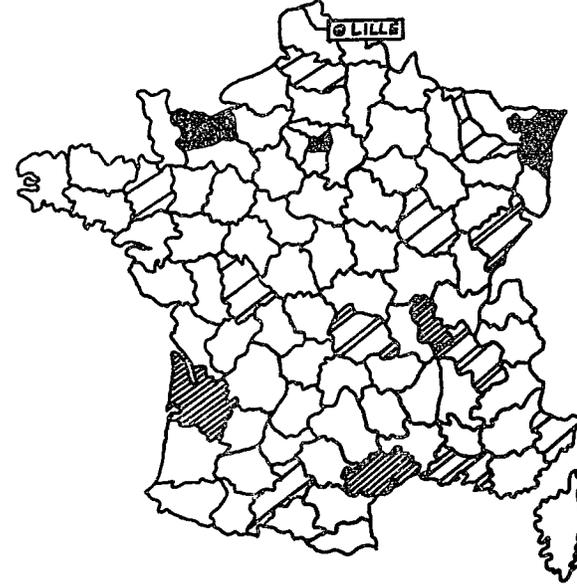
Le réseau des emprunts de la section Sciences de Grenoble est totalement différent de celui des prêts, exception faite de Lyon, Toulouse et Montpellier qui ont un volume de prêt avec Grenoble relativement modeste. Paris, Strasbourg et Caen sont uniquement prêteurs et Marseille, Besançon, Limoges, Orléans, Bordeaux, uniquement emprunteurs.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES
BIU DE LILLE, SECTION LETTRES-DROIT

Établissements emprunteurs



Établissements prêteurs

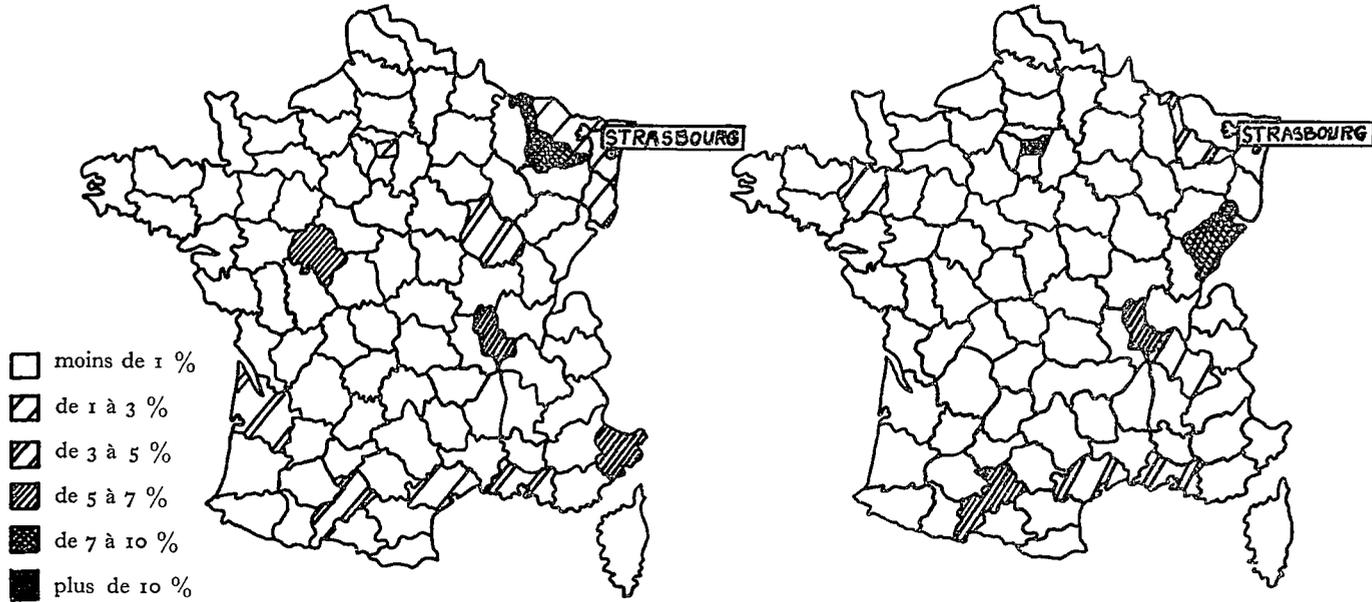


La structure des relations de prêt de la BIU de Lille, section Lettres-Droit est caractéristique de l'absence de réseau régional. Le circuit des prêts est sensiblement différent de celui des emprunts; seuls Bordeaux et Lyon sont de notables exceptions.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES
BNU STRASBOURG, SECTION LETTRES

Établissements emprunteurs

Établissements prêteurs

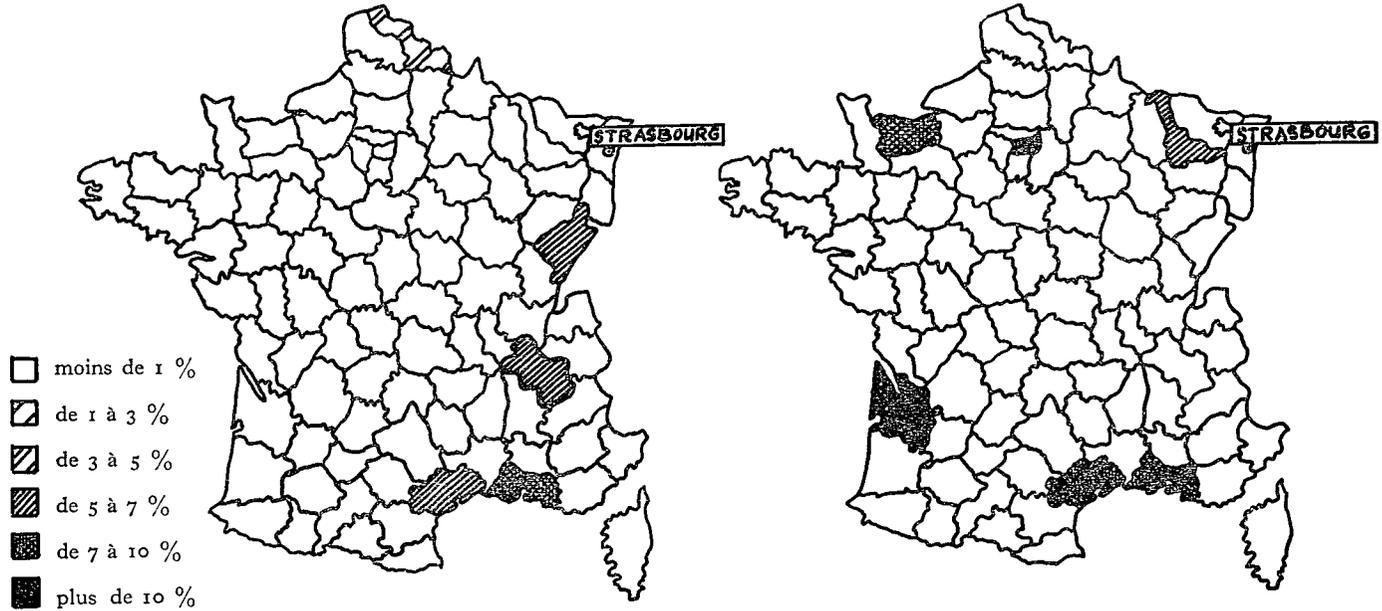


Les relations de prêt de Strasbourg sont très dispersées. Il n'y a pas de réseau régional malgré des relations plus intenses avec Nancy et Besançon. Le circuit des prêts est très différent de celui des emprunts. Paris et Besançon sont presque exclusivement prêteurs (Paris assure plus de 30 % des prêts), par contre, Tours, Bordeaux, Nice, Dijon et dans une moindre mesure Nancy, sont presque exclusivement emprunteurs.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES
BNU STRASBOURG, SECTION SCIENCES

Établissements emprunteurs

Établissements prêteurs

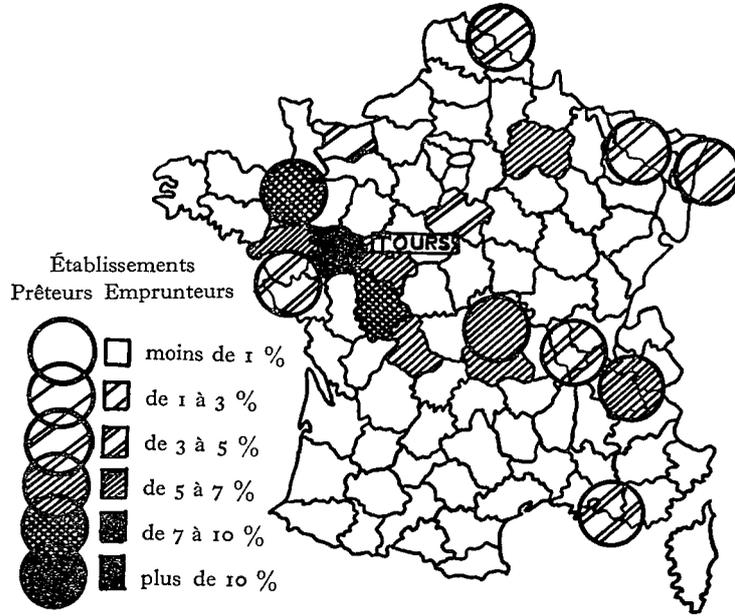


Le petit nombre d'établissements figurant sur les cartes correspond à des statistiques tronquées vers le bas. On peut tout de même dire que le réseau des emprunteurs est diffus puisqu'il n'y a pas de forte concentration, bien que Besançon, Grenoble, Montpellier et Aix-Marseille forment une ligne d'attraction. Par contre 6 établissements seulement assurent près de 60 % des prêts accordés à Strasbourg-Sciences.

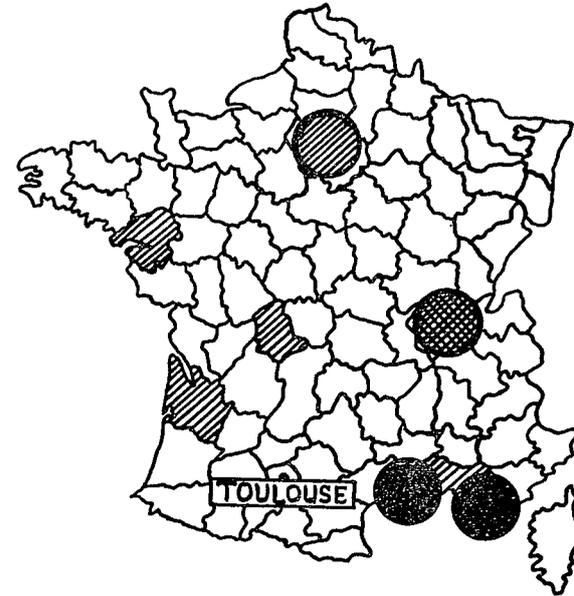
La structure des relations de prêt est totalement éclatée et, curieusement, c'est Marseille qui est le principal interlocuteur de Strasbourg.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES SECTIONS MÉDECINE

Prêts-emprunts de Tours - Médecine



Prêts-emprunts de Toulouse - Médecine



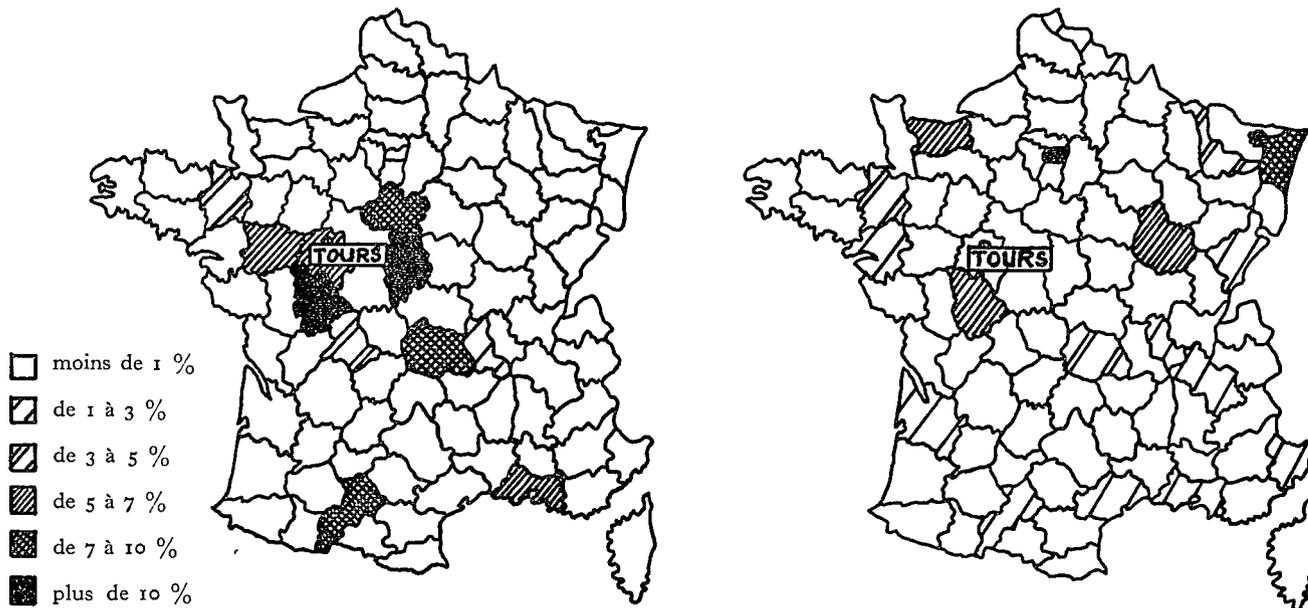
La géographie du prêt pour les sections Médecine montre à travers les exemples de Tours et de Toulouse une structure commune : d'une part, un éclatement du réseau au niveau national, d'autre part, un circuit des prêts différent de celui des emprunts.

(Pour les deux cas, la statistique était tronquée, vers le bas, ce qui est rendu sur la carte par l'absence des établissements à faibles relations de prêt).

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES BU DE TOURS, SECTION LETTRES-DROIT

Établissements emprunteurs

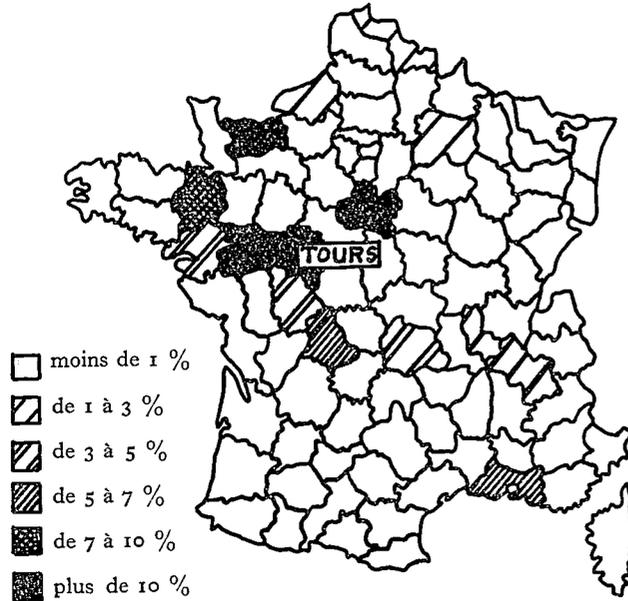
Établissements prêteurs



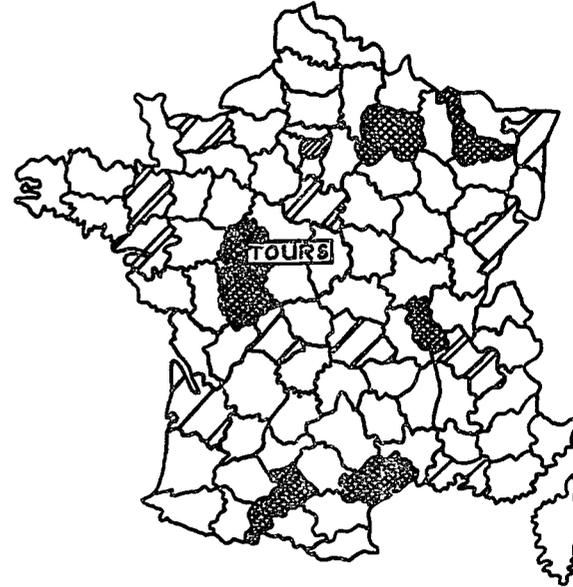
La section Lettres-Droit de la Bibliothèque universitaire de Tours apparaît comme empruntant auprès d'un grand nombre d'établissements dispersés sur toute la France, la Sorbonne et la BNU de Strasbourg étant les principales prêteuses. Par contre, la Bibliothèque universitaire de Tours joue un rôle de prêteur régional. La Bibliothèque universitaire de Poitiers et la Bibliothèque municipale de Bourges étant les plus importants des établissements emprunteurs. Cependant la Bibliothèque universitaire de Tours prête autant à Clermont-Ferrand et à Toulouse qu'à Orléans, et à Aix-en-Provence qu'à Angers. La section Lettres emprunte très peu aux autres sections de la Bibliothèque universitaire de Tours, par contre les emprunts de ces sections représentent 6 % du volume total des prêts de Tours Lettres-Droit.

RELATIONS DE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES BU DE TOURS, SECTION SCIENCES

Établissements emprunteurs



Établissements prêteurs



La section Sciences de la BU de Tours a une structure de prêt identique à celle de la section Lettres-Droit : le circuit des prêts est très différent de celui des emprunts, autant géographiquement que quantitativement.

Quatre bibliothèques emprunteuses proches reçoivent près de 50 % des prêts de Tours, et les emprunts de Tours-Médecine en constituent 12 %. Par contre, les bibliothèques prêteuses sont plus dispersées et aucune ne rassemble plus de 10 % du volume des emprunts de Tours-Sciences.

d) *Les instruments de localisation.*

Le questionnaire adressé aux bibliothèques demandait d'indiquer de façon approximative, l'importance relative pour la localisation des documents demandés, du Service central des prêts, de l'IPPEC, du CCOE, des catalogues des établissements prêteurs, de la connaissance de la politique d'acquisition des établissements prêteurs, et enfin d'estimer la part des demandes faites au jugé. (Question F.)

Cette question était la plus subjective, et ne visait pas à énumérer l'ensemble des moyens de recherche existants. Les réponses varient fortement d'établissement à établissement. Leur récapitulation permet de dresser le tableau suivant :

	Service central des prêts	IPPEC	CCOE	Catalogues de l'établissement prêteur	Connaissance de la politique d'acquisition de l'établissement prêteur	Demande au jugé
BU Lettres-Droit	7,7 %	20,6 %	28 %	11,2 %	12,5 %	20 %
BU Médecine	0,7 %	34,6 %	9,9 %	37,2 %	12,8 %	5,5 %
BU Sciences	1,9 %	47,8 %	22,4 %	17,4 %	3,2 %	7,3 %
Bibliothèques municipales classées	15 %	9,3 %	12,7 %	6,4 %	21,1 %	35,5 %

La part, importante, des demandes faites au jugé dans les secteurs Lettres-Droit des bibliothèques universitaires, et dans les bibliothèques municipales classées, souligne les lacunes des instruments de recherche, et explique, pour partie, la dissémination des demandes de prêt.

e) *Volume moyen des prêts et des emprunts entre établissements participant au prêt interbibliothèques.*

Ce calcul a pu être fait sur la base des réponses aux questions D et E, pour les bibliothèques d'université, les bibliothèques interuniversitaires de province, et les bibliothèques municipales classées. Il correspond à la division du nombre de transactions (prêts ou emprunts) par le nombre de partenaires et confirme une dispersion des emprunts, la dissémination des prêts.

Bibliothèques d'université et bibliothèques interuniversitaires (province).

Lettres-Droit		BU	BM	autres
BU	emprunts	10,4	3,7	3,8
	prêts	9,7	2,8	1,8
BIU	emprunts	13,9	2,93	3,16
	prêts	16,9	3,2	1,47

Médecine		BU	BM	autres
BU	emprunts	47,2	1,6	11,27
	prêts	15,5	2,8	2,8
BIU	emprunts	23,9	2,15	9,4
	prêts	32,6	3,98	6,5

Sciences		BU	BM	autres
BU	emprunts	19,46	2,27	4
	prêts	11,7	1,4	2,3
BIU	emprunts	16,8	1,36	5,7
	prêts	15,18	1,8	3,48

Bibliothèques municipales classées.

	BU	BM	autres
emprunts	4,89	2,44	1,69
prêts	2,94	2,85	2,53

F. PRÊT AVEC L'ÉTRANGER

Les réponses à la question H de l'enquête (circuit de prêt direct avec l'étranger) ont été relativement peu nombreuses. Sur ces bases le mouvement de prêt avec l'étranger semble limité en volume.

Les données quantitatives rassemblées ne permettant pas de dresser de tableaux chiffrés, on donnera seulement les orientations du prêt des différents types d'établissements.

a) *Bibliothèques universitaires et bibliothèques des grands établissements.*

Les bibliothèques interuniversitaires et d'université de province semblent emprunter à l'étranger plus qu'elles ne prêtent (en particulier les bibliothèques d'université). Si leurs prêts sont dispersés, les emprunts concernent, pour une forte proportion, des organismes précis, en particulier la « British library lending division ». En 1975, selon les résultats de l'enquête, la BLLD a consenti des prêts aux bibliothèques interuniversitaires d'Aix-Marseille, de Bordeaux, de Gre-

noble, de Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Rennes, Toulouse et à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg; aux bibliothèques universitaires d'Amiens, Angers, Besançon, Brest, Clermont-Ferrand, Compiègne, Limoges, Metz, Nantes, Nice, Orléans, Pau, Poitiers, Reims, Tours; aux bibliothèques des centres universitaires d'Avignon, du Mans, de Valenciennes, de la Réunion.

Des statistiques fournies par la BLLD indiquent que celle-ci a reçu, au cours de l'exercice 1975-1976, 3341 demandes de bibliothèques françaises et en a satisfait 2775. En ce qui concerne l'« Overseas photocopy service », un relevé des achats de coupons effectués par les bibliothèques françaises, entre le 1^{er} octobre 1975 et le 30 septembre 1976, montre que 156 carnets (3120 coupons) ont été acquis entre ces deux dates par des bibliothèques universitaires, principalement par des bibliothèques ou sections de Médecine et de Sciences.

Les demandes s'adressent aussi aux catalogues collectifs allemands, et à des établissements tels que la « Bayerische Staatsbibliothek » ou la « Deutsche Bibliothek », à la bibliothèque de l'École polytechnique de Zürich, à des bibliothèques nationales, universitaires ou de grands établissements allemands, belges, espagnols, italiens, des pays scandinaves ou d'URSS. Les prêts français paraissent aller en majorité à des établissements analogues des pays de l'Est, d'Italie, d'Allemagne, de Suisse, d'Algérie.

Pour le volume de ses échanges (669 emprunts, 285 prêts) et le groupement de ses correspondants dans le domaine germanique, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg constitue un cas particulier.

Les anciennes bibliothèques universitaires de Paris et les bibliothèques des grands établissements ont des emprunteurs de même nature, des prêteurs plus diversifiés, mais leurs prêts l'emportent sur leurs emprunts à l'étranger, qui semblent faibles (les statistiques les plus importantes, tant pour les emprunts que pour les prêts, celles de la Bibliothèque de la Sorbonne, font état de 99 emprunts, contre 531 prêts). Les bibliothèques universitaires de création plus récente, de Paris et de la région parisienne, signalent peu de relations avec l'étranger, à l'exception de celle du Grand Palais. La bibliothèque de Châtenay-Malabry procède à des emprunts par télex à la BLLD.

b) *Bibliothèques municipales classées.*

Dix-neuf établissements seulement sur cinquante-trois ont répondu à la question, mais ces réponses sont convergentes. Les bibliothèques municipales classées font, sur cet échantillon, deux fois plus de prêts (367), au bénéfice d'emprunteurs dispersés, que d'emprunts à l'étranger. Les bibliothèques les plus sollicitées ont été, en 1975, Rouen (79 prêts), Angers (43), Lille, Nice, Poitiers. Les emprunteurs sont des bibliothèques nationales, universitaires, de grandes municipales étrangères, fréquemment aiguillées par le Service central des prêts. Les demandes

viennent d'Allemagne, de Belgique, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Suisse, d'Autriche, du Luxembourg, d'Italie, des Pays de l'Est...

L'emprunt à l'étranger n'est pas le fait de toutes les bibliothèques municipales classées. Colmar, qui s'adresse aux catalogues régionaux allemands, et Tours se distinguent avec une cinquantaine d'emprunts. Les bibliothèques de recours sont la BLLD (pour Avignon, Caen, Châlons, Nice, Rouen, Tours), des bibliothèques nationales, universitaires, ou de grandes municipales allemandes, suisses, belges, italiennes, autrichiennes.

Le dépouillement des rapports annuels des bibliothèques municipales pour 1975 confirme ces orientations. En dehors des bibliothèques municipales classées, quelque soixante-dix établissements ont participé en 1975 au prêt avec l'étranger. Ils ont prêté 513 volumes et n'en ont emprunté que 118.

G. ORGANISATION DU PRÊT

La question I portait en premier lieu sur les lacunes de l'organisation actuelle du prêt interbibliothèques, en France et avec l'étranger. Elle a fait l'objet de réponses très nombreuses : 140 bibliothèques ou sections de bibliothèques universitaires et 42 bibliothèques municipales classées ont émis des propositions, souvent détaillées, pour l'amélioration de l'organisation actuelle. Plusieurs bibliothèques, particulièrement des bibliothèques universitaires (Bibliothèque de la Sorbonne, bibliothèques interuniversitaires de Montpellier et de Nancy) ont fait parvenir des exposés s'appuyant sur leur expérience, et des statistiques détaillées; il est nécessaire de les en remercier vivement.

Beaucoup moins nombreux sont les établissements ou sections qui ont exprimé une opinion sur le second élément de la question : la forme d'organisation centralisée la plus appropriée. Chaque établissement actuellement, en l'absence de statistiques générales, juge du mouvement du prêt suivant sa propre expérience, sur la base d'études faites localement¹, ou d'échanges d'informations, avec les partenaires de prêt, et au sein des associations. Les réflexions portent donc sur l'amélioration du système actuel, plus que sur une refonte globale.

L'opinion des établissements interrogés sur l'organisation actuelle peut se résumer ainsi : le système de prêt français fonctionne, mais, dans plusieurs secteurs, de façon lente et incertaine. La principale critique faite par les bibliothèques universitaires, et, avec quelques exceptions, par les bibliothèques municipales clas-

1. Signalons l'étude faite en 1973 à la Section de Luminy de la Bibliothèque interuniversitaire de Marseille sur les partenaires et les délais du prêt, l'étude faite récemment à la Bibliothèque universitaire de Reims (section Médecine) sur les délais du prêt interbibliothèques.

sées, concerne la lenteur du système de circulation des demandes. Le délai moyen pour l'obtention d'un prêt est de l'ordre d'un mois, et peut être plus long en Lettres, pour les ouvrages français. Il est généralement moindre en Médecine (deux à trois semaines). Une réponse négative dans un délai bref vaudrait mieux qu'une longue attente, qui épuise la patience du lecteur. Plusieurs bibliothèques proposent de limiter la circulation des demandes à un mois. La plupart des établissements souhaiteraient une réponse dans la semaine.

On a essayé de rassembler ci-dessous, en complément des éléments statistiques qui serviront de contribution à la définition des fonctions et de l'organisation du Centre national de prêt, les propositions faites pour l'amélioration de la rapidité et de la sûreté du système actuel du prêt par les différents types de bibliothèques.

Ces propositions se répartissent en deux ensembles. Les unes concernent les catalogues collectifs, les autres l'organisation même du prêt interbibliothèques. Certaines feront sans doute prochainement l'objet d'études et de réalisations pratiques. Deux groupes de travail se constituent en effet, à l'initiative de l'Administrateur général de la Bibliothèque Nationale, responsable de la gestion des centres techniques de coopération. L'un, auprès du Centre bibliographique national étudiera l'évolution des catalogues collectifs de périodiques, l'autre, auprès du Centre national de prêt, l'amélioration de l'organisation du prêt interbibliothèques.

a) *Catalogues collectifs.*

Les souhaits exprimés par les bibliothèques universitaires et les bibliothèques des grands établissements sont, dans leur libellé, et par ordre de fréquence :

1. la création d'équivalents de l'IPPEC et du CCOE pour les périodiques et les monographies françaises. A cette proposition générale se rattachent, classées également par ordre de fréquence, des demandes plus précises :

1.1. *Périodiques :*

- catalogue des périodiques français depuis 1939;
- catalogue collectif des périodiques français et étrangers, avec état des collections;
- catalogue collectif des périodiques français scientifiques.

1.2. *Monographies :*

- catalogue collectif des ouvrages français de recherche;
 - catalogue collectif des ouvrages médicaux.
2. que l'IPPEC soit fréquemment remis à jour (semestriellement ou annuelle-ment), qu'il donne l'état des collections, et qu'il y ait des volumes cumulatifs. Plusieurs établissements souhaiteraient que seuls demeurent inscrits à l'IPPEC

les centres qui conservent leurs collections et consentent effectivement le prêt, et qu'il y ait sur ce point convention entre l'IPPEC et ses adhérents.

3. que le CCOE soit plus rapidement à jour, et recrute de nouveaux adhérents.

De plus, il est demandé, pour le CCOE et l'IPPEC, l'extension de leur rôle d'orientation bibliographique, voire un rôle de transmission systématique des documents.

4. la création de catalogues collectifs régionaux,

5. la diffusion des catalogues de périodiques des bibliothèques universitaires et éventuellement leur fusion,

6. la création d'un catalogue des nouvelles acquisitions de périodiques français et étrangers,

7. la création d'un catalogue des ouvrages étrangers pour la période antérieure à la création du CCOE, ou l'extension rétrospective du CCOE; l'édition du catalogue de Montpellier,

8. la création d'un catalogue des périodiques étrangers 1939-1952, en complément du *Catalogue collectif des périodiques conservés dans les bibliothèques de Paris et les bibliothèques universitaires de France* (collections des origines au 31 décembre 1939) qui est un instrument de travail important, et pour assurer la jonction avec l'IPPEC.

9. la création d'un catalogue des périodiques du Centre national de prêt,

10. un catalogue des congrès,

11. un catalogue collectif des ouvrages français anciens.

En marge des catalogues, des critiques ont été adressées au *Répertoire des bibliothèques*, par des sections scientifiques ou médicales souhaitant une connaissance plus précise des spécialités des établissements dans ces disciplines. Le problème de l'absence de bibliographies spécialisées dans certains domaines, et du coût des instruments de travail (catalogues et bibliographies) a été également évoqué.

Les bibliothèques municipales classées reprennent les vœux concernant les catalogues collectifs de périodiques et d'ouvrages français, l'ensemble des remarques concernant l'IPPEC, le CCOE, et le développement des catalogues collectifs en général. Deux points leur sont propres : l'insistance sur les catalogues régionaux, listes régionales et départementales, et sur les problèmes de localisation d'ouvrages provenant du dépôt légal (ouvrages antérieurs à 1943, ouvrages décrits à la *Bibliographie de la France* sans mention d'imprimeur, problème du dernier façonnier).

Citons encore parmi les souhaits exprimés par ces bibliothèques :

— l'établissement d'un complément au *Catalogue collectif des périodiques*, en y insérant les collections de périodiques des bibliothèques municipales, plus riches que les bibliothèques universitaires en périodiques anciens,

— le catalogage des fonds anciens¹.

On doit noter également le regret du manque de catalogues d'établissements, de la méconnaissance des politiques d'acquisition, des critiques sur *le Répertoire des bibliothèques* (lacunes, index insuffisant pour les fonds spéciaux).

La majorité des remarques ont été formulées par référence aux instruments existants, et dans une perspective d'action immédiate.

b) *Organisation du prêt.*

1. *Organisation nationale.*

La demande qui revient le plus fréquemment, dans les réponses de l'ensemble des bibliothèques interrogées, est celle de la normalisation du formulaire de prêt, réclamée par la majorité des établissements. Elle précède le souhait d'un règlement, d'un manuel, ou d'un guide du prêt, rassemblant une information générale sur les modalités du prêt en France et avec l'étranger. Nombre de problèmes sont évoqués dans les réponses : l'obligation du prêt, la notification du motif du refus, la durée du prêt, la définition des circuits, des ouvrages exclus du prêt, les obligations matérielles (étiquettes, emballages, accusés de réception). Certains établissements demandent en outre, une meilleure information sur le Service central des prêts et ses collections.

Le problème de la franchise postale est particulièrement abordé par les bibliothèques municipales, qui n'en bénéficient pas. Dans les réponses de quelques établissements, il est par ailleurs indiqué qu'un réseau de prêt pourrait impliquer l'extension de la franchise à l'ensemble des adhérents du CCOE et de l'IPPEC participant au prêt.

Plusieurs bibliothèques universitaires réclament une meilleure organisation du prêt dans le temps, voire le fonctionnement du prêt toute l'année. Elles regrettent des fermetures trop longues dans des établissements à vocation de prêt, en rappelant que les vacances sont la période de préparation des thèses et de documentation des enseignements.

Le prêt avec l'étranger semble comporter de graves difficultés pour les différents types d'établissements (localisation et connaissance des établissements étrangers prêteurs, formalités et règlements différents, délais, frais). Beaucoup concluent à la prise en charge de ces prêts par le Centre national de prêt, jouant un rôle d'intermédiaire pour l'ensemble des bibliothèques françaises.

2. *Organisation locale.*

Si le service du prêt est devenu progressivement très important dans beaucoup de bibliothèques, il ne semble pas, d'après les réponses reçues, qu'il dispose, dans

1. Parallèlement, les établissements soulignent les problèmes de communication et de conservation propres aux documents anciens.

beaucoup de cas, des moyens (personnel, appareils de reproduction) et de l'organisation nécessaires. Le manque de personnel est considéré comme une cause de la mauvaise présentation (pas de dactylographe) de la lenteur (regroupement des envois), voire du contingentement des prêts ou des emprunts dans des services saturés. Le manque de personnel formé semble, avec les lacunes des instruments de signalisation, la cause de la circulation de demandes imprécises ou fausses, ou, à tout le moins, de l'établissement de circuits illogiques. Quelques bibliothèques demandent une formation au prêt, un schéma type d'organisation du service du prêt. Un établissement demande l'étude du coût local du service de prêt.

Vingt bibliothèques ou sections de bibliothèques universitaires, et deux bibliothèques municipales classées considèrent que l'implantation de télex, au moins dans les établissements d'importance régionale, accélérerait considérablement le prêt.

c) *Organisation de la photocopie.*

Le processus qui tend à substituer, notamment dans le domaine des périodiques, à un prêt interbibliothèques gratuit une photocopie payante n'est pas unanimement accepté. Les bibliothèques universitaires de création récente et quelques bibliothèques municipales considèrent qu'il y a pénalisation du lecteur suivant le lieu où il travaille et le document qu'il emploie : périodique ou monographie.

En règle générale, si l'extension de la photocopie est souhaitée, pour les commodités qu'elle apporte (économie du retour du document, disponibilité de l'original), les problèmes de comptabilité qui en découlent, notamment vis-à-vis des laboratoires d'organismes privés, d'établissements étrangers, sont considérés comme une surcharge. Sont proposés, pour y remédier, un système de coupons ou de tickets, reposant sur un accord national, ou encore l'établissement d'un seuil au-dessous duquel la photocopie serait gratuite. Une bibliothèque universitaire et une bibliothèque interuniversitaire souhaitent qu'il existe, pour les bibliothèques, un organisme central de reprographie important (sur le modèle du CNRS), et rapide. Deux bibliothèques universitaires souhaiteraient enfin l'extension de l'usage du microfilm et de la microfiche.

d) *Thèses.*

Le prêt des thèses, s'il semble donner lieu à une circulation particulièrement importante de documents en Médecine et en Droit, a été évoqué par des bibliothèques ou sections représentant l'ensemble des disciplines. Peu de remarques ont été faites sur les moyens de localisation des thèses, sinon pour souligner l'importance de l'*Index alphabétique des sujets traités dans les thèses de médecine* pour le mouvement des prêts, et le regret de ne pas disposer de tels instruments pour toutes les disciplines.

En revanche, plusieurs établissements s'inquiètent de l'accessibilité des thèses, soit pour regretter le petit nombre des thèses déposées et poser le problème de l'accès aux thèses dactylographiées, soit pour dénoncer des refus de prêt. D'autres proposent un recours à la micrographie ou au microfilmage des thèses. Une bibliothèque demande une meilleure connaissance des établissements dépositaires de thèses étrangères.

Rapport établi par
Denis PALLIER,
Anne-Marie MOTAIS de NARBONNE,
Christian LUPOVICI
*Division de la coopération
et de l'automatisation.
Bureau de la coopération.*

ANNEXE

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX UNIVERSITÉS. SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES
 Division de la coopération et de l'automatisation
 ENQUÊTE SUR LE PRÊT INTERBIBLIOTHÈQUES EN 1975

A. Identification.

Bibliothèque		1
Section ¹		2
Adresse		3
Téléphone		4

B. Demandes de prêt faites par la bibliothèque à des établissements français ².

		Nombre de demandes faites	Nombre de documents reçus			
			originaux	photocopies	autres supports	
LIVRES	Français					5
	Étrangers					6
PÉRIODIQUES	Français					7
	Étrangers					8

1. Deux exemplaires du questionnaire vous sont adressés (2 exemplaires par section pour les bibliothèques universitaires ou interuniversitaires), l'un à retourner, l'autre destiné à vous servir de double. Des exemplaires supplémentaires sont à la disposition des bibliothèques à la Division de la coopération et de l'automatisation.

2. Les indications chiffrées demandées portent sur le nombre d'unités bibliographiques (livre, périodique, article de périodique) et non sur les unités matérielles (volumes, pages de photocopie...).

C. Demandes de prêt faites à la bibliothèque par des établissements français¹.

		Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes satisfaites			
			originaux	photocopies	autres supports	
LIVRES	Français					9
	Étrangers					10
PÉRIODIQUES	Français					11
	Étrangers					12

D. Prêts accordés à la bibliothèque, par types d'établissements prêteurs (français).

		Nombre de prêts ¹	Nombre d'établissements	
Etablissements	Service central des prêts			13
	BU			14
Prêteurs	BM			15
	Autres ²			16

1. Nombre d'unités bibliographiques, cf. p. 2.

2. Pouvez-vous indiquer quels sont ces établissements

E. Prêts consentis par la bibliothèque, par types d'établissements emprunteurs (français).

		Nombre de prêts ¹	Nombre d'établissements
Etablissements	Service central des prêts		17
	BU		18
Emprunteurs	BM		19
	Autres ²		20

F. Pouvez-vous indiquer, de façon approximative, selon votre expérience, l'importance relative pour la localisation des documents demandés en prêt, des moyens suivants (en pourcentage sur le total des documents localisés) :

Recours au Service central des prêts		21
IPPEC		22
CCOE		23
Catalogues de l'établissement prêteur		24
Connaissance de la politique d'acquisition de l'établissement prêteur		25
Demandes faites au jugé		26

G. Pouvez-vous donner, en annexe, une liste nominale des principaux établissements français avec lesquels vous êtes en contact régulier pour le prêt interbibliothèques, classés

1. Nombre d'unités bibliographiques, cf. p. 2.

2. Pouvez-vous indiquer quels sont ces établissements :

suivant l'importance des prêts (a) bibliothèques prêteuses; b) bibliothèques emprunteuses, en indiquant le volume de ces prêts ou de ces emprunts)?

Si vous avez établi une « liste d'orientation » de vos emprunts, propre à votre établissement, pouvez-vous également la donner en annexe ?

- H. Si vous avez un circuit de prêt direct avec l'étranger pouvez-vous donner, en annexe, le total de vos prêts et de vos emprunts ainsi qu'une liste nominale des principaux établissements étrangers avec lesquels vous êtes en contact régulier, classés suivant l'importance des prêts (a) bibliothèques prêteuses; b) bibliothèques emprunteuses, en indiquant le volume de ces prêts ou de ces emprunts) ?

Les indications chiffrées demandées portent sur le nombre d'unités bibliographiques, cf. p. 1.

- I. Quelles sont, selon vous, les principales lacunes de l'organisation actuelle du prêt interbibliothèques, en France et avec l'étranger ?
Quelle organisation centrale vous semblerait la plus appropriée ?

- J. Pouvez-vous joindre à votre réponse un exemplaire de votre formulaire de prêt ?
Ce formulaire est-il imprimé par la bibliothèque ou fourni par un organisme extérieur ?